



Co-funded by  
the European Union



## INCLUSION AND DISABILITIES IN AND THROUGH SPORT

### D2.3 Parcours de formation

*Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.*

No. 101089892 – IDI4Sport – ERASMUS-SPORT-2022-SCP



## Table des matières

Introduction.....	3
Parcours de formation : Fiche Technique Générale.....	5
Parcours de formation : unités de formation.....	7
1. Cadre théorique sur : Sport, Handicap & Inclusion .....	7
Fiche technique .....	7
Contenus de référence .....	10
2. Cadre juridique du sport pour les personnes handicapées.....	14
Fiche technique .....	14
Contenus de référence .....	15
3. Système et modèles de structure organisationnelle du sport pour les personnes handicapées .	33
Fiche technique .....	33
Contenus de référence .....	34
4. Admissibilité et classification sportive .....	39
Fiche technique .....	39
Contenus de référence .....	39
5. Sports adaptés et/ou sports spécifiques aux personnes handicapées .....	45
Fiche technique .....	45
Contenus de référence .....	46
6. Sport inclusif.....	51
Fiche technique .....	51
Contenus de référence .....	52
7. Ressources (Humaines & Techniques) .....	57
Fiche technique .....	57
Contenus de référence .....	58
8. Obstacles, facilitateurs et coopération .....	59
Fiche technique .....	59
Contenus de référence .....	60
9. Bonnes pratiques pour le développement du sport inclusif.....	62
Fiche technique .....	62
Contenus de référence .....	63
Conclusions.....	64

## Introduction

IDI4Sport est un projet européen financé par le programme Erasmus+ de la Commission européenne. Coordonné par France Education international (FEI, France), il rassemble 5 pays européens et la Macédoine du Nord, pays associé Erasmus+ : l'Institut portugais du sport et de la jeunesse (IPDJ, Portugal), l'Université de Macédoine (UoM, Grèce), le Comité Olympique de Macédoine du Nord (OCNM, Macédoine du Nord), l'Association internationale des sports et de la culture (ISCA, Danemark), l'Institut "España se Mueve" (IEsM, Espagne), l'Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'Education Inclusive (INSEI, France).

Il vise à développer la participation sportive des enfants handicapés dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques (OPG) de 2024. Il est conçu pour promouvoir l'inclusion sociale, pour accroître la participation des jeunes handicapés âgés de 10 à 20 ans aux activités sportives au sein et en dehors des écoles et pour réduire les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Il cherche également à créer des environnements inclusifs qui favorisent l'équité et l'égalité. Le projet cible spécifiquement les enseignants, les éducateurs sportifs, les étudiants et les jeunes au sein et en dehors des écoles.

Les objectifs sont les suivants :

- Aider les secteurs formels et non formels à travailler ensemble et promouvoir la collaboration entre les écoles, les animateurs de jeunesse, les professionnels de la santé et les organisations sportives ;
- Accroître la participation des adultes et des jeunes au sport et améliorer leur santé et leur bien-être ;
- Améliorer l'accessibilité et l'attractivité des établissements de santé pour les jeunes ;
- Sensibiliser les jeunes au fait que le sport peut favoriser le travail d'équipe, l'apprentissage interculturel et le sens des responsabilités ;
- Développer un sentiment commun d'appartenance à l'Union européenne parmi les jeunes.

Dans cette partie du projet, l'objectif est de créer un parcours de formation pour les enseignants, les entraîneurs sportifs, les éducateurs, le personnel éducatif qui travaillent avec des jeunes porteurs de handicap. Ce parcours de formation s'appuiera sur les ressources et le

matériel pédagogique collectés par chaque pays (la base de données en ligne). Il sélectionnera et organisera des activités, des ateliers et des adaptations qui seront mis en œuvre dans les écoles et les clubs sportifs auprès des jeunes.

Ce document présente donc la méthodologie à adopter pour le parcours de formation, tant de manière générale que par unité de formation. Il est important de noter que, concernant le parcours de formation, il est prévu de réaliser une évaluation interne, à travers un questionnaire destiné aux participants, ainsi qu'une évaluation externe où le contrôle de qualité est destiné à être effectué par le conseil consultatif avant la finalisation du parcours de formation.

Les objectifs de ce parcours de formation sont les suivants :

- Connaître le cadre théorique et juridique relatif au sport pour les personnes handicapées ;
- Comprendre l'importance de la pratique du sport pour les personnes handicapées ;
- Favoriser l'expérimentation des activités sportives les plus diverses spécifiques et/ou adaptées aux personnes handicapées ;
- Connaître les bases théoriques et pratiques de mise en œuvre d'activités physiques et sportives inclusives ;
- Promouvoir le partage des connaissances et des pratiques, contribuant à l'amélioration de la diversification des activités inclusives ;
- Réfléchir aux obstacles et aux facilitateurs de la pratique du sport, ainsi qu'à l'importance de la collaboration entre les secteurs pour promouvoir l'inclusion dans et par le sport.

## Parcours de formation : Fiche Technique Générale

<b>Titre</b>	<b>IDI4Sport - Inclusion et handicap dans et par le sport</b>
<b>Durée</b>	25 heures
<b>Cible</b>	Entre 15 et 25 participants par cours
<b>Méthodologie</b>	<p>La méthodologie d'enseignement comprend des séances théoriques (T) (présentielles ou en ligne), des séances théoriques-pratiques (TP) (présentielles) et des séances de travail autonome (recherche et développement de travaux).</p> <p>Les méthodologies d'enseignement des sessions théoriques incluent une approche explicative du contenu utilisant des technologies pour soutenir la communication et l'information (par exemple Power Point, vidéos).</p> <p>La méthodologie des séances théoriques et pratiques vise à (a) réaliser des travaux à présenter dans les séances, demandant l'analyse/discussion de sujets entre les stagiaires et (b) présenter, planifier et expérimenter des activités physiques et sportives pour les personnes handicapées. Ces séances doivent être réalisées avec des équipements/structures sportives.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître le cadre théorique, factuel et juridique basé sur les conventions internationales, les recommandations et les instruments internationaux relatifs au sport aux personnes handicapées, qui répond aux tendances, aux politiques internationales en la matière, avec un accent particulier sur celles de l'Europe, de l'Union européenne et les politiques publiques des pays partenaires du Projet ;</li> <li>- Comprendre le rôle et l'importance de la pratique du sport pour les personnes handicapées ;</li> <li>- Favoriser l'expérimentation des activités sportives les plus diverses spécifiques et/ou adaptées aux personnes handicapées ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les bases théoriques et pratiques de mise en œuvre d'activités physiques et sportives inclusives ;</li> <li>- Promouvoir le partage des connaissances et des pratiques, contribuant à l'amélioration de la diversification des activités inclusives ;</li> <li>- Réfléchir aux obstacles et aux facilitateurs à la pratique du sport, ainsi qu'à l'importance de la collaboration entre les secteurs pour promouvoir l'inclusion dans et par le sport.</li> </ul>
<p><b>Unités de formation</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Cadre théorique sur : Sport, Handicap &amp; Inclusion</li> <li>2. Cadre juridique du sport pour les personnes handicapées</li> <li>3. Système et modèles de structure organisationnelle du sport pour les personnes handicapées ;</li> <li>4. Admissibilité et classification sportive</li> <li>5. Sport adapté et/ou sport spécifique pour personnes handicapées</li> <li>6. Sport inclusif</li> <li>7. Ressources (Humaines &amp; Techniques)</li> <li>8. Obstacles, facilitateurs et coopération</li> <li>9. Bonnes pratiques pour le développement du sport inclusif</li> </ol>
<p><b>Évaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à plus de 80% du cours et réalisation des tâches d'évaluation ;</li> <li>- Document de réflexion : Présentation d'un document final de réflexion sur le processus de formation vécu par les stagiaires dans le cadre de leur suivi de cours, avec une réflexion par unité de formation (aspects positifs et ceux à améliorer) et une réflexion globale sur l'action (à savoir, concernant sa pertinence en tant que professionnel). Dans les unités de formation 5 et 6, nous devrions demander la présentation d'un sport adapté/spécifique et la planification d'une activité inclusive (afin de pouvoir combiner plusieurs activités et les mettre à disposition des stagiaires ultérieurement) ;</li> <li>- A la fin du cours, les participants doivent remplir le questionnaire d'évaluation du cours.</li> </ul>

## Parcours de formation : unités de formation

### 1. Cadre théorique sur : Sport, Handicap & Inclusion

#### Fiche technique

Titre			
Cadre théorique sur : Sport, Handicap & Inclusion			
Nombre d'heures			
3 heures – Théorique : 2 heures   Théorique-pratique : 1 heure			
Objectifs			
Objectifs généraux		Objectifs spécifiques	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître le cadre théorique relatif au sport pour les personnes handicapées ;</li> <li>- Comprendre le rôle et l'importance de la pratique du sport pour les personnes handicapées.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et comprendre les concepts, définitions et terminologies liés au sport en général et, en particulier, aux personnes handicapées ;</li> <li>- Connaître l'histoire du sport pour les personnes handicapées aux niveaux mondial, régional et local.</li> <li>- Connaître l'histoire du sport pour les personnes handicapées, concernant sa genèse, sa situation actuelle et ses tendances futures, dans le monde, par régions géographiques et à l'échelle nationale ;</li> <li>- Connaître les bienfaits de l'activité physique et du sport pour les personnes handicapées ;</li> <li>- Connaître et identifier les domaines d'intervention dans le sport : Thérapeutique ; Loisirs/loisirs ; Éducation ; Sports de haute compétition et paralympiques.</li> </ul>	
Programme			
Contenu	Méthodologie	Ressources	Nombre d'heures
Concepts, définitions et terminologie	-Travail de groupe -Entrée théorique	-Ordinateur -Projecteur -Tableau	1 heure (30 min TP + 30 min T)
Histoire du sport pour les personnes handicapées	-Entrée théorique	-Ordinateur -Projecteur	30 minutes. T
Le rôle et l'importance du sport pour les personnes handicapées	-Brainstorming -Témoignages d'athlètes -Entrée théorique	-Ordinateur -Projecteur -Tableau	1 heure (30 min TP + 30 min T)
Domaines d'intervention dans le sport : thérapeutique ; récréatif/loisirs ; éducation ; sports de haute compétition et paralympiques	-Brainstorming -Entrée théorique	-Ordinateur -Projecteur -Tableau	30 minutes. T
Évaluation			

- Discussion en grand groupe
- Document de réflexion

### Références

- Carvalho, J. (2006). *Dimensões da Alta Competição para Atletas com Deficiência, dans Atividade Motora Adaptada, a alegria do corpo*, coordonné par David Rodrigues, São Paulo, Artes Médicas, pp. 201-213.
- Carvalho, J. (2007). Modèles de l'Organisation Internationale et du Mouvement Paralympique – Quo Vadis ? - 2e Conférence internationale sur le sport adapté 2007 (ACDI 2007) Málaga, Espanha.
- Carvalho, J. (2008) - *Acto Diferente eo seu Significado* - pp. 135 - 179, da obra « *O Sentido ea Acção* », de Manuel Sérgio et al., Ed. Piaget, Lisbonne, 2ème édition.
- Carvalho, J. (2016). *Uma Breve História do Desporto para Pessoas com Deficiência* . Dans V. APCAS- Associação de Paralisia Cerebral de Almada Seixal (Eds.) *Desporto com Sentido*. Seixal : APCAS.
- Carvalho, J. (2020). *En sport*. <https://in-sport.eu/>
- Conseil de l'Europe (2001). Charte européenne du sport révisée. <https://rm.coe.int/16804c9dbb>
- COUNT ME IN (2006). Un guide pour l'activité physique, le sport et les loisirs inclusifs pour les enfants handicapés, projet d'actions conjointes « Sports et activité physique pour les personnes handicapées – Sensibilisation, compréhension, action ». THENAPA - Réseau Thématique Intégration Éducative et Sociale des Personnes Handicapées par l'Activité Physique Adaptée. <http://www.peai.org/tinyMCE/plugins/moxiemanager/data/files/2006-Count%20Me%20In.pdf>
- Guttman, L. (1977). Le sport pour les déficients physiques. *Antologia Desportiva* n.º 7. Lisbonne. Direction générale des sports.
- Guttman, L. (1976). Manuel de sport pour handicapés. Angleterre : éditeurs HM+M.
- Guttman, Ludwig (1976). Sport pour les handicapés physiques, UNESCO.
- Lakowski, T. & Long, T., (2011), Actes : Activité physique et sport pour les personnes handicapées : Symposium et planification stratégique, Washington, DC.
- Louro, Cristina; Gronita, Joaquim, coord. - *Intervenção social e deficiência*. Lisbonne : Universidade Aberta, 2022. (eUAb. Universitária ; 28). ISBN978-972-674-908-0. Jorge de Carvalho et Paula Lebre (2022). Chapitre X Lazer et Desporto. <http://hdl.handle.net/10400.2/11867>
- Moniz Pereira, L. et Rosado, A. (2016). *L'inclusion dans l'éducation et dans le sport* . Dans V. APCAS- Associação de Paralisia Cerebral de Almada Seixal (Eds.) *Desporto com Sentido*. Seixal : APCAS.

- Rimmer, J., Chen, M., McCubbin, J., Drum, C. et Peterson, J., (2010), *Recherche interventionnelle par l'exercice sur les personnes handicapées : ce que nous savons et où nous devons aller*, American Journal of Médecine physique et réadaptation, 89, 3, 249-63.
- Santos, M., Espírito Santo, A., Ramalho, J., Espírito Santo, J., Faria, M., Almeida, C. et Murta, L. (orgs.). (2019). Transition pour une vie adulte [eBook] : *Percursos reais, possíveis e desejáveis*. Rencontrez des produits ibériques dans des nécessités particulières. ISBN978-989-8008-39-8. Carvalho, J. Uma Vida et divers Percursos no Desporto.
- Shapiro, D. et Martin, J. (2014). *Les relations entre les perceptions de soi dans le sport et le bien-être social chez les athlètes ayant un handicap physique*. Journal sur le handicap et la santé, 7, 4248.
- Nations Unies (2006). *Convention relative aux droits des personnes handicapées*. <https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-persons-disabilities#31>
- Nations Unies (2016). *Ne laisser personne de côté : l'impératif du développement inclusif. Rapport sur la situation sociale mondiale 2016*. <https://www.un.org/esa/socdev/rwss/2016/full-report.pdf>
- Organisation mondiale de la santé (2022). *Activité physique*. <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/physical-activity>.
- Organisation mondiale de la santé [OMS] (2001). *Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé*. <https://www.who.int/standards/classifications/international-classification-of-functioning-disability-and-health>
- Yazicioglu, K., Yavuz, F., Goktepe, A. et Tan, A. (2012). Influence des sports adaptés sur la qualité de vie et la satisfaction de vie des participants sportifs et non sportifs ayant un handicap physique. *Journal sur le handicap et la santé*, 5, 249-253 .

## Contenus de référence

- **Concepts, définitions et terminologie**
  - Handicap : « Par personnes handicapées on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. » (Nations Unies, 2006). « Les déficiences désignent des problèmes dans la fonction ou la structure du corps, tels qu'un écart ou une perte importante ». (OMS, 2001).
  - L'inclusion, c'est ressentir un sentiment d'appartenance, être valorisé, respecté, accueilli et avoir la possibilité de participer pleinement dans un cadre donné, quels que soient les capacités, la race, l'origine ethnique, le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'âge, la classe socio-économique, la religion ou les convictions politiques. L'inclusion est un processus qui vise à garantir l'égalité des chances et la participation à la société quels que soient l'âge, le sexe, le handicap, la race, l'origine ethnique, l'origine, la religion, le statut économique, tout en respectant les droits de l'homme (ONU, 2016).
  - Sport : « Le sport désigne toutes les formes d'activité physique qui, par une participation occasionnelle ou organisée, visent à exprimer ou à améliorer la forme physique et le bien-être mental, à nouer des relations sociales ou à obtenir des résultats en compétition à tous les niveaux. » (Conseil de l'Europe, 2001).
  - L'activité physique est définie par l'Organisation mondiale de la santé (2022) comme « tout mouvement corporel produit par les muscles squelettiques qui nécessite une dépense énergétique ». Nous ajouterions « à un niveau requis pour maintenir ou améliorer la santé et le bien-être biopsychosocial ». L'activité physique comprend l'exercice, le sport et d'autres activités (p. ex. jouer, transports actifs comme la marche et le vélo).
  - Sport pour tous/ Sport inclusif : La promotion du sport inclusif suppose que chacun, sur la base de l'égalité des chances, puisse (Moniz Pereira & Rosado, 2016) : participer régulièrement à des activités sportives ; développer leur condition physique ; démontrer, dans les milieux sportifs, un comportement personnel et

social de respect de soi et des autres ; développer la motricité et les schémas de mouvement pour l'exécution d'une variété d'activités physiques/sportives ; comprendre les concepts, les principes, les stratégies et les tactiques du mouvement appliqués à l'apprentissage et à la réalisation d'activités sportives ; valoriser l'activité physique comme un moyen de santé, de plaisir, de défi, d'expression personnelle et d'interaction sociale.

- **Histoire du sport pour les personnes handicapées**

Au niveau olympique, il a fallu plus de quinze siècles pour revenir à l'héritage et au patrimoine des Jeux Olympiques de l'Antiquité classique avec les premiers Jeux Olympiques de l'Âge Moderne, qui ont eu lieu du 6 au 15 avril 1896 en Grèce, à Athènes, à l'initiative du Baron Pierre de Fredy de Coubertin. La tenue de ces Jeux a conduit à l'organisation du Mouvement olympique avec la fondation du Comité International Olympique (CIO) le 23 juin 1894, qui a favorisé la formation des futures organisations sportives internationales (Carvalho, 2020).

Au niveau des personnes handicapées, la reconnaissance des bienfaits de l'exercice physique comme moyen de traitement naturel des maladies et des handicaps remonte, selon Ludwig Guttmann (1976a), à Hippocrate de Kos (460-377 av. J.-C.). Guttmann considérait, sur la base de son expérience personnelle et en tant que médecin, entre 1943 et 1980, que le sport était un véhicule et un instrument privilégié pour la réhabilitation et l'inclusion des victimes civiles et militaires de la Seconde Guerre mondiale, admises à l'hôpital de Stoke Mandeville. En 1948, les jeux qui y sont organisés deviennent nationaux et internationaux en 1952, constituant la base conceptuelle et faisant partie des premiers Jeux para-olympiques (1960). Guttmann considérait, dès 1949, que le développement des jeux de Stoke Mandeville correspondrait au mouvement olympique des « paralysés » (Guttmann, 1976a ; Carvalho, 2016).

Guttmann défendit le droit inaliénable au sport et son initiative, à partir de 1948, fut décisive pour le sport mondial en permettant l'universalisation de l'offre et de la participation sportive. En 1960, le pape Jean XXIII considéra Guttmann comme le « Coubertin des personnes handicapées ». (Carvalho, 2016).

Concernant les principales organisations sportives et les moments historiques liés aux personnes handicapées, ils débutent en 1924 avec la création du Comité International des

Sports Silencieux, aujourd'hui connu sous le nom de Comité International des Sports pour les Sourds (ICSD). De là, on peut citer, pendant une période de soixante-dix ans, les mouvements para-olympiques (Sourdlympiques, Jeux olympiques spéciaux, Paralympiques et Jeux des Transplantés), les Organisations Internationales de Sport pour Handicapés de l'IOSD (IOSD- Organisations Internationales de Sports pour Handicapés) : ICSD, ISMGF, IWAS, CPISRA, IBSA , INASPID, WTGF et les Fédérations internationales de modalité de handicap (Carvalho, 2016).

- **Le rôle et l'importance du sport pour les personnes handicapées**

De manière générale, on constate que les personnes handicapées qui pratiquent une activité physique ont une meilleure qualité de vie et une satisfaction personnelle plus élevée que celles qui ne pratiquent aucune activité sportive (Yazicioglu, Yavuz, Goktepe & Tan, 2012). Ainsi, on constate que les personnes handicapées qui pratiquent un sport ont plus confiance en leurs capacités, entretiennent des relations d'amitié plus étroites et ont des niveaux de solitude plus faibles (Shapiro & Martin, 2014). Le sentiment d'appartenance permettra également une plus grande prédisposition à l'interaction sociale, permettant une amélioration de la participation effective à la société. Ainsi, les avantages pour les personnes handicapées se concentrent sur (Rimmer et al., 2010 ; Lakowski & Long, 2011) : une estime de soi accrue ; améliorations fonctionnelles et du bien-être ; intégration sociale ; niveau d'indépendance plus élevé ; des taux de réussite scolaire plus élevés ; réduction ou prévention des affections secondaires, notamment : hypertension artérielle ; taux de cholestérol élevé ; diabète ; dépression ; fatigue ; problèmes de foie ou de vésicule biliaire ; préoccupation pour le poids ; maturation précoce ; escarres.

- **Domaines d'intervention dans le sport** (Guttman, 1977 ; FPDD, 2016) :

- **Thérapeutique** : Les principaux objectifs sont thérapeutiques et réalisés en milieu hospitalier ou en centre de rééducation.
- **Loisirs** : L'accent est mis avant tout sur les aspects sociaux et sanitaires du sport, le plaisir et l'amitié étant des « éléments clés ».
- **Éducation** : Elle poursuit des objectifs sportifs à caractère de formation, vise le développement sportif et favorise le recrutement de nouveaux athlètes. Il est développé dans les établissements scolaires aux niveaux local, régional et national (sport scolaire, sport universitaire).

- **Sport de haute compétition et paralympique** : Ce niveau de participation requiert des qualités internes et externes, et dans le sport pour personnes handicapées, il répond également aux critères d'éligibilité à la pratique d'un sport (sport fédéral).

## 2. Cadre juridique du sport pour les personnes handicapées

### Fiche technique

Titre			
<b>Cadre juridique du sport pour les personnes handicapées</b>			
Nombre d'heures			
<b>1 heure et 30 minutes. – Théorique : 1 heure et 30 min.</b>			
Objectifs			
Objectifs généraux		Objectifs spécifiques	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître le cadre juridique relatif au sport pour personnes handicapées ;</li> <li>- Connaître les données statistiques relatives au sport pour les personnes handicapées.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les standards internationalement établis et reconnus par les différents Écosystèmes Politico-Sportifs, Gouvernementaux, Non-Gouvernementaux et Semi-Gouvernementaux, à savoir l'ONU, ses Agences et Programmes, le Conseil de l'Europe, l'Union Européenne et les Organisations Sportives respectives ;</li> <li>- Connaître le Cadre Juridique National avec pertinence ;</li> <li>- Connaître les données statistiques sur le sport pour les personnes handicapées.</li> </ul>	
Programme			
Contenu	Méthodologie	Ressources	Nombre d'heures
Cadre international & européen pertinent	-Entrée théorique	-Ordinateur -Projecteur	30 minutes. T
Cadre juridique national pertinent	-Entrée théorique	-Ordinateur -Projecteur	30 minutes. T
Données statistiques sur le sport pour les personnes handicapées	-Entrée théorique	-Ordinateur -Projecteur	30 minutes. T
Évaluation			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Discussion en grand groupe</li> <li>- Document de réflexion</li> </ul>			
Références			

## Contenus de référence

- **Cadre de référence international & européen**
  - COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (2007) : Livre blanc sur le sport, Bruxelles - <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/ALL/?uri=celex:52007DC0391>
  - Convention relative aux droits des personnes handicapées Article 30 – Participation à la vie culturelle, récréative, loisirs et sports.
  - Charte européenne du sport pour tous : personnes handicapées.  
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52021DC0101>  
<https://rm.coe.int/native/09000016804cb92d>  
<https://www.activityalliance.org.uk/>  
<https://www.icsspe.org/sites/default/files/YOUNGPEOPLE.pdf>  
<https://www.un.org/development/desa/disabilities/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities/article-30-participation-in-cultural-life-recreation-leisure-and-sport.html>
  - EUROSTAT : <https://ec.europa.eu/eurostat>
  - Autorité nationale du handicap : Promouvoir la participation des personnes handicapées à l'activité physique et au sport en Irlande.
  - Union de l'égalité : Stratégie pour les droits des personnes handicapées 2021-2030
  - Organisation mondiale de la santé : Stratégie d'activité physique pour la Région européenne de l'OMS 2016-2025. Bureau régional de l'OMS pour l'Europe. <https://www.who.int/europe/publications/i/item/9789289051477>
  - Organisation mondiale de la santé : Jeunes handicapés dans l'éducation physique/l'activité physique/le sport à l'école et en dehors de l'école : Rapport technique pour l'Organisation mondiale de la santé.

- **Cadre de référence juridique national**

- **Portugal:**

- Le Portugal a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Décret du Président de la République n° 71/2009 o Ratifie la Convention relative aux droits des personnes handicapées, adoptée à New York le 30 mars 2007.
- Loi n° 46/2006 du 28 août. Elle interdit et punit la discrimination fondée sur le handicap et l'existence d'un risque aggravé pour la santé.
- Loi fondamentale pour le sport (loi 23/2007 du 4 juillet, modifiée par la loi 29/2012 du 9 août) et le système éducatif inclusif (décret-loi 54/2008).
- Le décret-loi n° 34/2007, du 15 février, réglemente la loi n° 46/2006, du 28 août, qui vise à prévenir et interdire la discrimination fondée sur le handicap et le risque aggravé pour la santé. Stratégie Nationale pour le Handicap (ENDE) 2011 – 2013.
- Résolution du Conseil des ministres n° 97/2010 : Approuve la Stratégie nationale en faveur des personnes handicapées (ENDE) – 2011-2013. V. Mesure 75 – « Soutenir la préparation et la participation des athlètes de haut niveau et de l'équipe nationale aux Jeux Paralympiques, qui se tiendront en 2012, dans la ville de Londres » – Axe n° 3 – « Autonomie et qualité de vie ». Loi fondamentale pour la prévention, la réadaptation et l'intégration des personnes handicapées.
- Loi n° 38/2004 du 18 août : Définit les bases générales du cadre juridique pour la prévention, la qualification, la réadaptation et la participation des personnes handicapées. Abroge la loi n° 9/89, du 2 mai. Personnes handicapées accompagnées de « chiens-guides ».
- Décret-loi n° 74/2007 du 27 mars : Établit le droit d'accessibilité des personnes handicapées accompagnées de « chiens-guides » aux lieux, transports et établissements accessibles au public, ainsi que les conditions auxquelles sont soumis ces animaux. Abroge le décret-loi n° 118/99 du 14 avril. Personnes à mobilité réduite.
- Décret-loi n° 163/2006 du 8 août : Approuve le régime d'accessibilité aux bâtiments et établissements recevant du public, aux voies publiques et aux bâtiments résidentiels, abrogeant le décret-loi n° 123/97, du 22 mai.

- Décret-loi n° 123/97 du 22 mai : rend obligatoire l'adoption de normes techniques pour l'élimination des barrières architecturales dans les bâtiments publics, les équipements collectifs et la voie publique afin d'améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées.

- **Grèce :**

La loi 2725/1999, appelée « loi sur les sports », a été publiée pour la première fois en 1999 et a été révisée à plusieurs reprises jusqu'à aujourd'hui (loi 2725/1999). Cette loi fixe tout le cadre du sport organisé, concernant tous les citoyens, handicapés ou non. En Grèce, la loi 2725/1999 constitue la pierre angulaire de la réglementation du sport. Son objectif primordial est la promotion du sport, la sauvegarde de la santé et la promotion de l'éducation physique. Cette législation définit minutieusement le cadre organisationnel des entités sportives, allant des clubs sportifs aux associations. Les droits et responsabilités des athlètes sont clairement définis, ainsi que les critères déterminant leur statut sportif. La loi étend son champ d'application au domaine du sport professionnel, définissant les droits et obligations des personnes engagées dans ce domaine. De manière significative, il fournit un cadre structuré pour l'orchestration et l'exécution d'événements sportifs. L'éducation et la recherche dans le domaine du sport sont également une priorité, avec des mesures dédiées à l'éducation des athlètes et à la promotion de la recherche liée au sport. La collaboration avec l'État est un élément clé, précisant les relations entre les organisations sportives et les instances gouvernementales. La loi intègre des mécanismes d'inspection et d'application, avec des sanctions en cas de non-respect. En outre, il aborde la dimension internationale du sport, en établissant les conditions de participation aux activités sportives mondiales. Des dispositions pénales sont en place pour lutter contre toute infraction à la loi, garantissant ainsi un cadre réglementaire complet pour le paysage sportif en Grèce.

- **Macédoine du Nord :**

Le cadre juridique pour l'inclusion des personnes handicapées est principalement régi par la loi sur le sport (2005) et la loi sur la protection contre la discrimination (2010). La loi sur le sport en Macédoine du Nord constitue le principal cadre juridique pour les activités sportives

dans le pays. La loi prévoit un cadre général pour les activités sportives, notamment la promotion de la culture physique et du sport, l'organisation d'événements sportifs et la protection des athlètes ; leurs droits et intérêts. Concernant la participation des personnes handicapées au sport, la loi stipule ce qui suit : (Article 22) Dans le domaine du sport, les autorités des municipalités, les municipalités de la ville de Skopje et la ville de Skopje, selon les termes de cette loi, doivent développer les activités sportives et récréatives de masse pour les citoyens, ainsi que les activités sportives au sein des clubs sportifs et récréatifs, les sports au sein du système sportif scolaire et étudiant, le sport pour tous, et en particulier le sport pour les personnes ayant des besoins spéciaux.

La loi sur la protection contre la discrimination interdit la discrimination fondée sur le handicap dans tous les domaines de la vie, y compris les activités sportives. La loi définit la discrimination comme tout acte d'exclusion, de restriction ou de préférence fondé sur un handicap qui entraîne un traitement inégal d'individus ou de groupes. La loi établit également le principe de l'aménagement raisonnable, qui oblige les organisations et institutions sportives à apporter les ajustements nécessaires à leurs politiques, pratiques et installations pour garantir une participation égale des personnes handicapées aux activités sportives. En plus de ces lois, la Macédoine du Nord a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CRPD) en 2011, qui vise à promouvoir, protéger et garantir la jouissance pleine et égale de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales pour toutes les personnes handicapées. La CDPH reconnaît le droit des personnes handicapées de participer à des activités récréatives, de loisirs et sportives sur un pied d'égalité avec les autres.

○ **Espagne :**

Les Instituts nationaux de statistique (Espagne) ont publié les documents suivants :

- En 2008, une Enquête sur le Handicap, l'Autonomie Personnelle et les Situations de Dépendance.
- En 2012, une enquête sur l'intégration sociale et la santé.
- En 2015, un rapport sur l'emploi des personnes handicapées.
- L'Institut des personnes âgées et des services sociaux IMSERSO a également publié en 2015 une base de données nationale sur les personnes handicapées.

- Le Conseil Supérieur du Sport a élaboré la Loi sur le Sport 10/1990 du 15 octobre 1990, mise à jour avec le document 39/2022 du 30 décembre 2022.

( <https://www.boe.es/eli/es/l/2022/30/12/39> )

- **France :**

- *Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.* Cette législation énonce plusieurs droits des personnes handicapées, notamment l'accès généralisé à tous les domaines de la vie sociale, le droit à la compensation des conséquences du handicap et la création des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).
- *Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.* Cette loi fixe le cadre de la réforme globale du système scolaire. Elle vise la réussite de tous les élèves : élever leurs niveaux de connaissances, de compétences et de culture et réduire les inégalités sociales et régionales de réussite scolaire.
- *La Loi 2019-791 du 26 juillet 2019 Pour une école de la confiance* promeut spécifiquement l'éducation inclusive. Elle décrit une série de mesures visant à mieux soutenir les apprenants en situation de handicap.
- *La Circulaire scolaire n° 2019-088 du 5 juin 2019 Pour une école inclusive* complète la loi du 26 juillet 2019 et précise sa mise en œuvre.
- Le *Code du sport* français, mis à jour chaque année, remplace plusieurs lois françaises dans le domaine du droit civil.
- *La loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé* a formalisé l'intégration de l'activité physique dans le parcours de soins.
- *Loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France*, publiée au Journal Officiel de la République française.

- **Danemark :**

Il n'existe pas de lois au Danemark concernant le sport et le handicap.

Les principales lois identifiées sur le handicap sont généralement :

- La loi sur la discrimination [1] (*forskelsbehandlingsloven*)

La loi sur la discrimination a été adoptée en 1996. Les critères d'âge et de handicap ont été ajoutés en 2004. La loi sur la discrimination interdit la discrimination directe et indirecte sur le marché du travail en raison de divers facteurs, notamment le handicap. L'interdiction de discrimination s'applique uniquement à l'emploi, pendant l'emploi et en cas de licenciement. La loi interdit également le harcèlement ou les offres d'emploi discriminatoires sur la base de l'origine ethnique, de l'orientation sexuelle, de l'âge, etc. Un salarié victime de discrimination a droit à une indemnisation. Les citoyens peuvent porter plainte auprès du Conseil pour l'égalité de traitement.

- Loi sur l'inégalité de traitement en raison du handicap [2] (*Lov om forbud mod forskelsbehandling på grund af handicap*)

La loi est la mise en œuvre danoise de la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées [3]. En 2018, la nouvelle loi est entrée en vigueur pour interdire la discrimination fondée sur le handicap en dehors du marché du travail. La nouvelle loi signifie, entre autres, qu'une personne ne pourra plus être refoulée d'un restaurant ou d'un événement public si le motif du refus est qu'elle souffre d'un handicap. La nouvelle loi signifie que le Conseil pour l'égalité de traitement peut traiter les plaintes pour discrimination illégale fondée sur le handicap en dehors du marché du travail.

- La loi du service (*serviceloven*)

L'objectif de la loi sur les services est d'offrir des conseils et un soutien pour prévenir les problèmes sociaux ; offrir une gamme de services généraux pouvant également avoir une visée préventive ; et pour répondre aux besoins résultant d'un handicap physique ou mental ou de problèmes sociaux particuliers. En vertu de la loi, la commune doit offrir une aide, des soins ou un soutien ainsi qu'une formation et une aide au développement de compétences aux personnes qui en ont besoin en raison d'un fonctionnement physique ou mental considérablement réduit ou de problèmes sociaux particuliers.

<sup>[1]</sup> <https://www.retsinformation.dk/eli/ta/2017/1001>

<https://bm.dk/arbejdsmraader/arbejdsvilkaar/forskelsbehandling/forskelsbehandlingsloven/#:~:text=Besk%C>

[3%A6ftigelsesministeriet%20har%20i%20februar%202019,vejledning%20om%20forskelsbehandlingsloven%20fra%202005.&text=Forskelsbehandlingsloven%20blev%20vedtaget%20i%201996.](https://www.retsinformation.dk/eli/ta/2018/688)

<sup>[2]</sup> <https://www.retsinformation.dk/eli/ta/2018/688>

<sup>[3]</sup> <https://social.desa.un.org/issues/disability/crpd/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities-crpd>

- **Données statistiques sur le sport pour les personnes handicapées**

On estime que 15 % de la population est handicapée, tant dans le monde que dans l'UE, selon l'ONU, l'OMS, la Banque mondiale, l'UE et Ecorys (2018). Eurostat (Statistiques du sport) ainsi que l'Eurobaromètre ne nous fournissent pas de données objectives sur la pratique sportive (formelle et informelle) des personnes handicapées dans l'UE et les données fournies par les pays ne permettent pas de comparaison (Ecorys, 2018) en raison d'un manque d'harmonisation.

L'augmentation du taux d'inactivité physique dans l'UE suit la tendance mondiale, ce qui est inquiétant puisque le taux de personnes n'ayant jamais pratiqué de sport ou d'activité physique est passé de 42 % à 46 %, cette augmentation se produisant depuis 2009 (Eurobaromètre 2009, 2013, 2017 ; 2022). Les taux d'inactivité en Finlande (8 %), en Suède (12 %) et au Danemark (20 %) sont inférieurs à la moyenne de l'UE, tandis qu'ils sont supérieurs en Roumanie (62 %), en Pologne (65 %), en Grèce (68 %) et au Portugal (73 %).

Le rapport d'avancement indique qu'à mesure que la population européenne vieillit, le nombre de personnes handicapées tend à augmenter. C'est pourquoi le plein accès et la pleine participation aux activités récréatives et sportives est l'un des domaines d'action de l'UE dans le cadre de la stratégie européenne en faveur des personnes handicapées. Au Portugal, environ 65 % de la population âgée de 15 ans et plus ne pratique aucun exercice physique, et un tiers des décès sont dus à des facteurs de risque comportementaux, à savoir une activité physique insuffisante (Institut national des statistiques, 2020).

○ **Portugal:**

Le XVIe recensement général de la population et le VIe recensement général du logement (2021) ont eu lieu en 2001. Selon le recensement de 2021 (INE, 2021 ; INE, 2022), 10,9 % de la population résidente âgée de 5 ans ou plus présente au moins un handicap, cette condition affectant principalement les femmes (62 %) et les hommes (32 %). La population handicapée, par principaux groupes d'âge, est de 2,3 % entre 15 et 24 ans, 6,8 % entre 25 et 44 ans, 23,7 % entre 45 et 64 ans et 67,2 % à partir de 65 ans, ce qui démontre que la prévalence du handicap augmente progressivement avec l'âge, en particulier à partir de 70-74 ans.

Si l'on considère les âges de 10 à 20 ans dans le groupe cible de notre projet, le nombre de personnes handicapées, selon le recensement de 2021, âgées de 10 à 19 ans est un total de 23 934 (2,2%), dont 12 749 hommes (3,1%) et 11 175 femmes (1,6%), avec un taux de prévalence pour le groupe d'âge de 4,7%, 4,8% pour les hommes et 4,4% pour les femmes. Compte tenu de la tranche d'âge de notre groupe cible, il est important de considérer le niveau d'éducation (Recensement 2021), qui est de 22% sans aucune éducation, 65% jusqu'au troisième cycle, 9% l'école secondaire et 5% l'enseignement supérieur. La condition avant l'activité économique (15 ans ou plus) est un autre facteur important, représentant l'emploi 14%, le chômage 2%, l'éducation 1%, l'incapacité permanente de travail 8% et 10% d'autres situations d'inactivité.

Le statut des athlètes handicapés fédérés inscrits auprès de la Fédération portugaise des sports pour personnes handicapées (FPDD) en 2020 (IPDJ, 2021) est le suivant :

- Nombre total de pratiquants : 1 217
- Nombre de pratiquantes : 308
- Taux de participation des femmes : 25,3%
- Nombre de jeunes pratiquants (jusqu'à junior) : 74
- Taux de participation des jeunes (jusqu'au niveau junior) - 6,1%
- Nombre de pratiquants au niveau senior : 580
- Nombre de pratiquants dans la catégorie vétérans : 489
- Nombre de clubs actifs : 98
- Nombre de districts avec implantation géographique (sur un total de 20) : 9

○ **Espagne :**

- En Espagne, le nombre total de personnes vivant dans des ménages qui reconnaissent vivre dans une situation de handicap est de 3.847.900 ; 59,8% sont des femmes.
- Seulement 28,3 % de la population handicapée consacre son temps libre à faire de l'exercice physique ou du sport.
- Cependant, bien qu'il ne soit pas pratiqué par la majorité, l'exercice physique apparaît comme la première option (avec 23%) dans la liste des activités auxquelles les personnes handicapées aimeraient consacrer leur temps libre, mais ne peuvent le faire en raison de leur handicap.
- Il existe également des inégalités dans ces données dans les deux cas entre hommes et femmes : alors que 36,09% des hommes handicapés consacraient leur temps libre à l'exercice physique, seulement 23,17% des femmes le faisaient. En revanche, la proportion de femmes souhaitant consacrer leur temps libre à l'exercice physique était légèrement supérieure à celle des hommes (24,06% contre 21,34%), démontrant une fois de plus comment les inégalités entre les sexes influencent l'inclusion de la population handicapée.
- Les licences fédératives sont la seule référence de la pratique sportive et se trouvent dans l'Annuaire des Statistiques du Sport, p. 119 (voir DOC1).
- Il n'y a pas de répartition par âge ni d'informations objectives et quantifiables sur la pratique du sport par les jeunes handicapés.

○ **France :**

En 2022, environ 483 300 enfants handicapés sont scolarisés, sur un total de 12 781 000 élèves. Le nombre d'élèves en situation de handicap est en constante augmentation ; ils étaient 476 000 en 2021. Ils représentent environ 3,8 % de l'ensemble des élèves. La majorité d'entre eux (environ 84 %, soit 409 400 en 2022), sont inscrits dans des écoles élémentaires et secondaires du système ordinaire. Une plus petite proportion (environ 16 %, soit 73 900 en 2021) fréquente des établissements spécialisés. Dans le système ordinaire, deux types d'accueil sont proposés : (1) la classe ressource (ULIS) avec environ 12 élèves par classe et (2)

l'inclusion totale avec soutien (24 élèves par classe, en moyenne, selon les chiffres obtenus à l'école élémentaire, au collège, au lycée professionnel et au lycée général).

Il est difficile d'évaluer la pratique régulière d'une activité sportive pour tous les jeunes handicapés âgés de 10 à 20 ans. En effet, les chiffres officiels ne détaillent pas forcément ces tranches d'âge. Néanmoins, dans le système ordinaire, avec la mise en place des lois sur l'école inclusive, des pratiques adaptées devraient être développées. En théorie, d'après les données théoriques précédentes, 84% des élèves du système ordinaire devraient être impliqués dans des activités sportives adaptées, puisqu'ils sont impliqués dans des activités sportives inclusives avec leurs pairs non handicapés. Cependant, compte tenu de la scolarisation à temps partiel de certains d'entre eux et de la dispense médicale pour d'autres, il est beaucoup plus difficile de procéder à une évaluation systématique.

Aujourd'hui encore, si 90 % des personnes handicapées interrogées estiment que l'activité physique est essentielle ou importante, 48 % ne pratiquent pas d'activité physique et sportive, contre 34 % des personnes valides, selon l'Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité (ONAPS) et la Fédération Nationale des Observatoires Régionaux de la Santé (FNORS). Source : *Rapport complet des activités physiques et sportives chez les personnes en situation de handicap vivant à domicile (2023)*.

Une étude de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP) montre également que malgré cette envie et cet intérêt très forts, de nombreux éléments de l'écosystème sportif rendent encore la pratique sportive trop contraignante dans un contexte de handicap. 63% des personnes non sportives qui déclarent un handicap mettent en avant des problèmes de santé pour justifier cette situation (Source : *Baromètre national des pratiques sportives, 2018*). Le *Baromètre national des pratiques sportives* de 2022 indique que 47% des personnes en situation de handicap pratiquent régulièrement un sport.

- **Danemark :**

L'étude la plus récente et faisant autorité sur ce sujet au Danemark est « *Idræt for mennesker med funktionsnedsættelser i Danmark* » (« Le sport pour les personnes handicapées au

Danemark » par Maja Pilgaard , Karsten Elmoose -Østerlund , Zakarias Engell , Line Billberg & Niels Anton Toftgård (2022) [1] que nous citons ci-dessous.

L'étude est basée sur les analyses de 163 000 réponses à une enquête par questionnaire auprès d'adultes danois (15 ans et plus) dans le cadre de l'étude « Le Danemark en mouvement ».

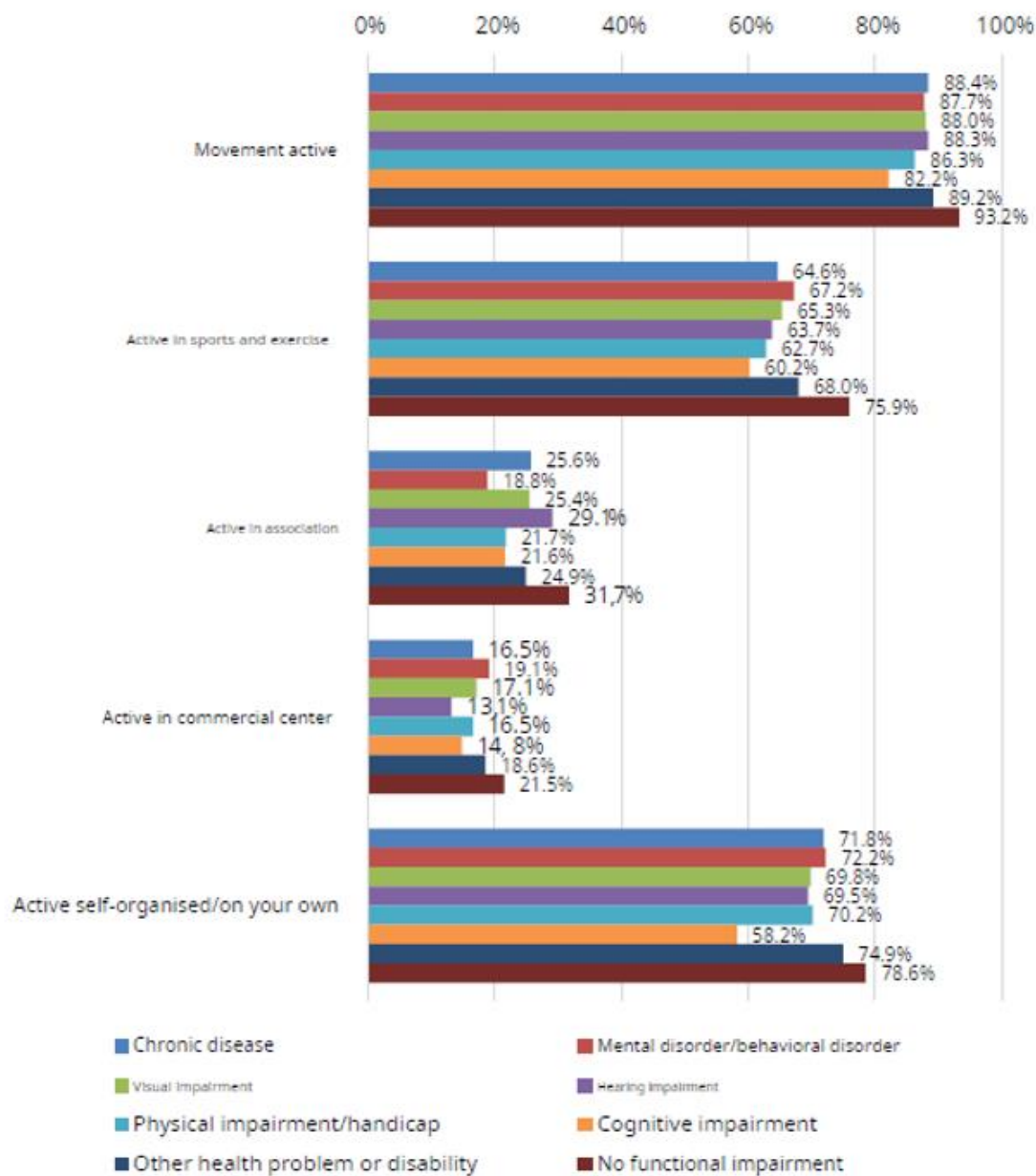
Les analyses montrent que 40,8 pour cent de tous les Danois adultes souffrent d'une déficience fonctionnelle, dont les trois plus importantes sont : 1) maladie chronique (19,2 pour cent) 2) troubles mentaux/troubles du comportement (8,0 pour cent) 3) déficience fonctionnelle physique/ handicap (7,0 pour cent). Un peu plus d'un quart (27,0 pour cent) des personnes ayant une déficience fonctionnelle éprouvent un degré d'inhibition élevé ou très élevé par rapport à l'activité physique pendant leur temps libre. Le degré d'inhibition est le plus élevé chez les personnes présentant une déficience physique (47,3 pour cent) et une déficience cognitive (46,8 pour cent).

Par rapport aux personnes sans déficience fonctionnelle, la proportion de personnes souffrant d'une déficience fonctionnelle qui sont physiquement actives en général et actives au moins une fois par semaine est systématiquement plus faible. La participation est plus faible, en particulier chez les personnes ayant une déficience cognitive. Cette différence est particulièrement prononcée dans le cas des sports auto-organisés, dont 58,2 pour cent des personnes ayant une déficience cognitive sont actives, contre 78,6 pour cent parmi les personnes non handicapées.

Il convient également de noter que si la proportion de personnes qui pratiquent du sport en club (à but non lucratif) est généralement plus élevée que la proportion qui exerce leur activité dans un centre commercial, ce n'est pas le cas des personnes souffrant d'un trouble mental/trouble du comportement.

Ici, 18,8 pour cent sont actifs dans une association/club sportif, tandis que 19,1 pour cent sont actifs dans un centre commercial (voir figure 1.7 ci-dessous).

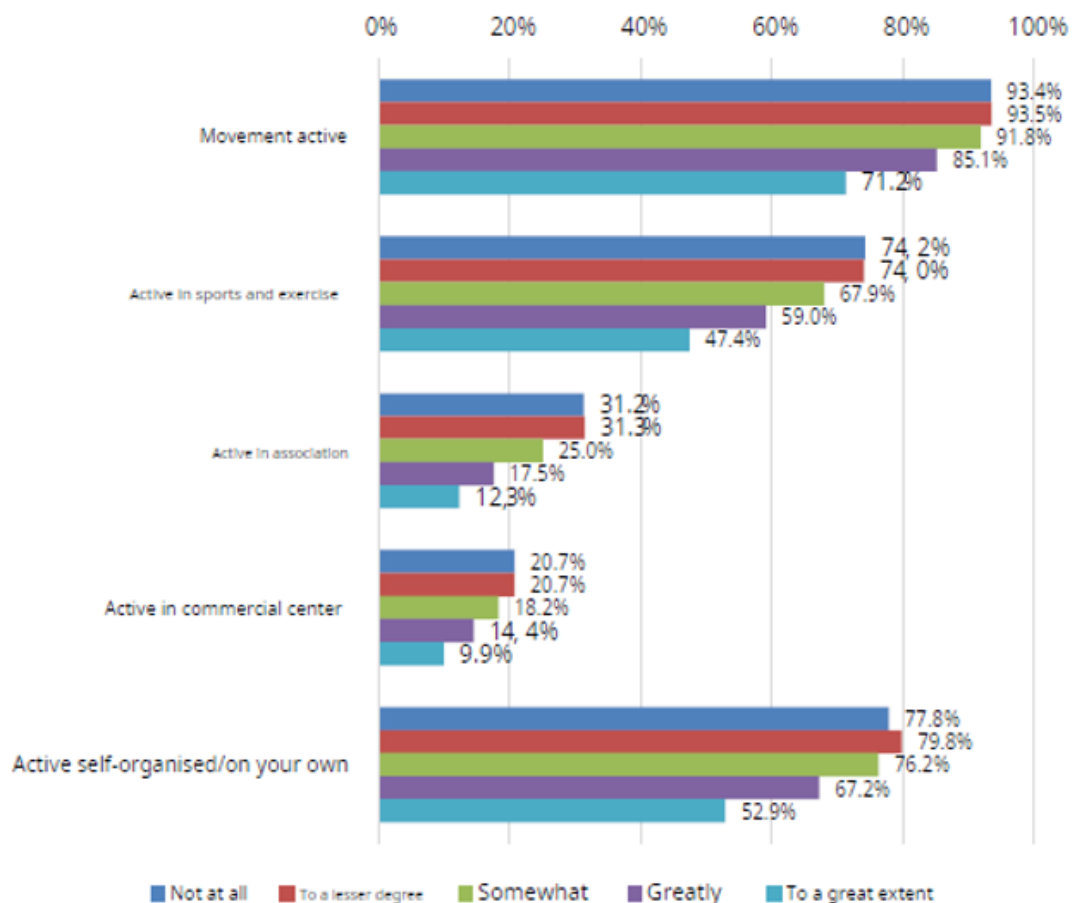
Figure 1.7. Participation in movement activities and forms of organization (at least once a week) broken down by type of disability



Le graphique montre que s'il existe une différence dans l'importance des différents types de déficiences pour la participation aux diverses formes de mouvement et d'organisation, il existe une corrélation plus claire avec le degré d'inhibition : plus le degré d'inhibition perçu par rapport à étant physiquement actif pendant les loisirs, plus la participation est faible.

Il n'y a presque aucune différence dans les habitudes de mouvement entre les personnes qui ne ressentent « pas » d'inhibition du tout et celles qui en font « dans une moindre mesure ». En revanche, la participation est nettement plus faible chez les personnes qui souffrent « à un degré élevé » ou « à un degré très élevé » d'inhibition. Par exemple, 47,1 pour cent des personnes présentant un degré d'inhibition très élevé font du sport et font de l'exercice contre 74,2 pour cent chez des personnes qui ne sont pas du tout affaiblies. En conséquence, la participation aux activités associatives et aux centres commerciaux est respectivement de 12,3 pour cent et 9,9 pour cent pour les personnes qui éprouvent un degré d'inhibition très élevé lorsqu'elle est en cours ou de 31,2 pour cent et 20,7 pour cent pour les personnes qui ne sont pas du tout handicapées (voir figure 1.8).

Figure 1.8. Participation in movement activities and various forms of organization (at least once a week) divided by perceived degree of inhibition



Si les personnes ayant une déficience fonctionnelle sont généralement moins actives physiquement que les personnes sans déficience fonctionnelle, le portrait est plus nuancé

lorsque l'on examine la participation répartie en quinze types d'activités différents. Il se dessine ici une série d'activités de mouvement dans lesquelles les personnes souffrant d'une déficience fonctionnelle sont pour la plupart un peu moins actives, notamment la course à pied, les jeux de ballon en équipe et d'autres jeux de ballon. En revanche, les personnes souffrant d'une déficience fonctionnelle sont principalement plus actives dans les activités de plein air, ainsi que dans la reconversion et la réadaptation, tandis que la participation est également plus élevée pour de nombreux types de déficience fonctionnelle à l'entraînement mental et à l'entraînement de flexibilité/stabilité, à la gymnastique et aux activités aquatiques.

Enfin, il existe des différences significatives selon les types de handicap qui méritent d'être mentionnées. Par exemple, parmi les personnes ayant une déficience/handicap physique, elles ne sont que 6,9 pour cent qui pratiquent la course à pied, contre 30,2 pour cent chez les personnes sans handicap. C'est également parmi les personnes présentant un handicap physique que l'on retrouve la plus faible participation aux jeux de ballon en équipe (2,4 pour cent contre 10,2 pour cent chez les personnes sans handicap). C'est chez les personnes souffrant de troubles mentaux/de troubles du comportement que l'on constate la plus faible participation à d'autres jeux de ballon (5,0 pour cent contre 10,4 pour cent chez les personnes sans handicap). À l'inverse, c'est parmi les personnes souffrant d'un trouble mental/trouble du comportement que l'on retrouve la plus forte proportion de personnes qui s'adonnent à un entraînement mental et à un entraînement de flexibilité/stabilité (28,7 pour cent contre 18,9 pour cent chez les personnes sans déficience fonctionnelle). C'est chez les personnes ayant une déficience cognitive que l'on retrouve la plus forte participation aux activités aquatiques (16,5 pour cent contre 12,4 pour cent chez les personnes sans déficience fonctionnelle) (voir tableau 1.3).

Table 1.3. Participation in different types of activity (at least once a week) broken down by type of functional impairment (percent)

	Chronic disease	Mentally suffering /ad-traffic disrupt safety	Visual-handicap	Hear-handicap	Physical function wednesday-set-count /handicap	Cognitive function wednesday-set-count	Other things whole-wide problem el-laughts handicap	None function wednesday-set-count
Walking and walking right trips	72.2	70.2	70.3	73.0	68.5	63.9	72.3	74.5
race	13.0	18.0	14.9	10.1	6.9	14.4	12.8	30.2
Biking	33.3	27.3	32.9	35.1	32.0	28.1	33.7	38.7
Fitness and physical training	37.8	40.5	39.1	34.1	37.2	35.0	40.8	46.0
mental training and forging strength/stability mobility nothing	17.3	28.7	18.7	13.9	19.6	21.0	22.1	18.9
Team ball game	4.5	6.2	6.4	3.7	2.4	9.4	4.2	10.2
Other ball-game	8.0	5.0	8.0	10.6	5.5	6.4	6.8	10.4
Gymnastics	9.8	4.9	12.1	12.9	9.1	7.6	8.7	8.4
Dance	5.4	8.7	7.2	4.3	4.2	6.1	5.8	6.8
Activities in water	12.1	10.2	13.6	12.6	14.9	16.5	13.4	12.4
Activities on water	2.6	2.1	3.1	3.1	2.3	3.4	2.5	3.3
outdoor activities teeter	10.4	9.9	10.3	11.4	10.8	10.9	9.9	9.6
Roll and street activities teeter/street sports	1.1	2.9	2.1	1.0	0.7	4.9	1.1	2.0
rehabilitation and rehabilitation ticketing	16.5	11.9	15.4	16.2	29.6	26.8	22.3	4.3
Others sports activities teeter	6.6	7.5	7.2	8.1	6.1	9.8	6.2	7.1

○ Grèce :

Il y a un manque de données disponibles concernant le pourcentage de jeunes handicapés participant à des sports en Grèce. Cette rareté persiste même dans les rapports officiels d'organisations réputées telles que l'Organisation mondiale de la santé (Activité physique, 2022), l'UNESCO (Promouvoir une politique d'éducation physique de qualité, 2022), l'Union européenne (Eurydice, sd) et les agences nationales. Il convient de noter que dans certaines fiches d'information faisant spécifiquement référence à la Grèce, les personnes handicapées n'étaient pas considérées comme un groupe cible spécifique. Aucune de ces sources n'a fourni directement les informations souhaitées pour cette section. Par conséquent, afin de présenter quelques statistiques sur la participation des jeunes handicapés aux sports, nous avons eu recours à des estimations manuelles en combinant des données provenant de sources récentes, notamment la Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture (sd), l'Institut grec des sciences physiques. Cf. la fiche d'information sur l'activité 2021 (nd) et le communiqué de presse (2022).

Deux analyses ont été menées pour examiner la participation des enfants et des jeunes à des activités physiques extrascolaires en Grèce. La première analyse a utilisé la fiche d'information de l'UE sur l'activité physique en Grèce (fiche d'information sur l'activité physique en Grèce 2021), en se concentrant sur la tranche d'âge de 11 à 15 ans. Ces données ont ensuite été combinées avec le nombre d'enfants et de jeunes inscrits dans les écoles grecques, comme indiqué dans le communiqué de presse (2022). Les résultats indiquent qu'environ 10,7 % (1 329 sur 12 422) des jeunes ayant des besoins éducatifs spéciaux (SEN) et/ou des handicaps se livrent à une forme d'activité physique parascolaire (Figure 1). Cette estimation est basée sur la compréhension que le programme d'éducation physique proposé dans les écoles, qui comprend deux heures d'enseignement par semaine (90 minutes au total), ne répond pas aux niveaux d'activité physique recommandés pour les enfants et les jeunes, tels que définis par le World Organisation de la santé (OMS, 2020). Selon l'OMS, les enfants et les jeunes devraient pratiquer au moins une heure (60 minutes) d'activité physique par jour. Il est important de noter que cette estimation est indicative et peut ne pas englober tous les facteurs pertinents, car les informations disponibles sur cette question spécifique sont limitées.

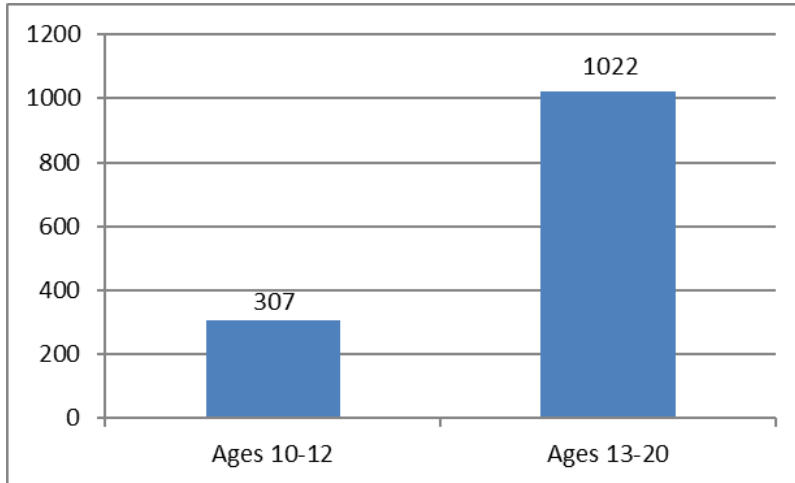


Figure 1. Jeunes handicapés pratiquant un sport

Dans la deuxième analyse, utilisant l'enquête Eurobaromètre spécial (Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport, de la culture, sd), l'étude s'est concentrée sur les individus âgés de 15 à 24 ans. L'étude a spécifiquement pris en compte les variations en matière de sexe et de handicap parmi les jeunes étudiants en Grèce, en utilisant des données obtenues de l'UE. Les résultats indiquent qu'environ 34,6 % (4 294 sur 7 298) des élèves du secondaire ayant des besoins éducatifs spéciaux (SEN) et/ou des handicaps participent à une forme d'activité physique extrascolaire en dehors du programme officiel de leur école (Figure 2).

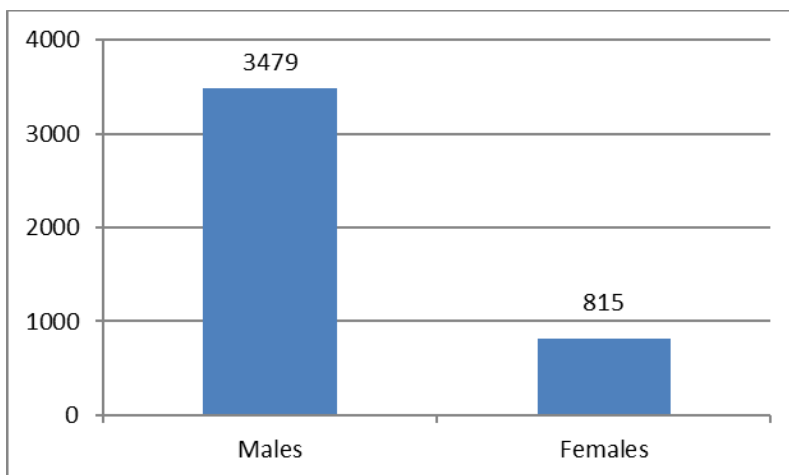


Figure 2. Jeunes handicapés pratiquant un sport

## Références :

Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture. (sd). Sport et activité physique : Rapport complet. Office des publications de l'UE. <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/c601d8fb-3e0d-11ed-92ed-01aa75ed71a1/langue-fr>

Introduction de statistiques sur le handicap - Statistiques expliquées (nd). Sélection de la langue | Commission européenne. [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Disability\\_statistics\\_introduced](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Disability_statistics_introduced)

Eurydice. (sd). Bienvenue à Eurydice | Eurydice. <https://eurydice.eacea.ec.europa.eu/publications/physical-education-and-sport-school-europe>

Exercice en Europe : quels pays sont les plus et les moins actifs ? (2023, 5 mars). euronews. <https://www.euronews.com/next/2023/03/05/exercise-in-europe-which-countries-do-the-most-and-least-physical-activity>

Fiche d'information sur l'activité physique en Grèce 2021 (nd). Sport. <https://sport.ec.europa.eu/document/greece-physical-activity-factsheet-2021>

Karkaletsis, F., Theotokatos, G., Chrysagis, N., Tsifopanou, Z., Staebler, T., Papadopoulou, V., Yin, M., Hussey, M., Vougiouka, A. et Skordilis, E. (2021). L'effet du programme unifié de Special Olympics sur les attitudes envers l'inclusion des étudiants ayant une déficience intellectuelle en Grèce. *Avancées en éducation physique*, 11(04), 460-480. <https://doi.org/10.4236/ape.2021.114038>

Maditinos, Z., Vassiliadis, C., Tzavlopoulos, Y. et Vassiliadis, SA (2020). Événements sportifs et pandémie de COVID-19 : évaluation des intentions des coureurs en matière de participation future à des événements de course à pied – données probantes provenant de Grèce. *Recherche sur les loisirs touristiques*, 46(2), 276-287. <https://doi.org/10.1080/02508281.2020.1847422>

The Lancet, 398(10298), 443-455. [https://doi.org/10.1016/s0140-6736\(21\)01164-8](https://doi.org/10.1016/s0140-6736(21)01164-8)

Activité physique (5 octobre 2022). Organisation mondiale de la santé (OMS). <https://www.who.int/news-room/factsheets/detail/physical-activity>

Communiqué de presse (6 décembre 2022). Page d'accueil centrale d'ELSTAT. <https://www.statistics.gr/documents/20181/a82af51b-155c-ef6d-7162-9750b514562e>

Promouvoir une politique d'éducation physique de qualité (2 septembre 2022). UNESCO. <https://www.unesco.org/fr/education-physique-de-qualite>

Special Olympics et la Fondation Stavros Niarchos (SNF) annoncent une campagne mondiale pour l'inclusion (18 novembre 2021). SpecialOlympics.org. <https://www.specialolympics.org/stories/impact/special-olympics-and-the-stavros-niarchos-foundation-announce-global-campaign-for-inclusion>

Tcymbal, A., Gelius, P., Abu-Omar, K., Messing, S., Whiting, S. et Wickramasinghe, K. (2022). Collaboration transnationale pour la promotion de l'activité physique : expériences du réseau de points focaux pour l'activité physique de l'Union européenne. *Journal européen de santé publique*, 32 (Supplément\_1), i14-i21. <https://doi.org/10.1093/eurpub/ckac079>

Tcymbal, A., Gelius, P., Abu-Omar, K., Messing, S., Whiting, S. et Kremlin, W. (2022). P01-15 Réseau national de points focaux pour la promotion de l'activité physique - expériences de l'Union européenne. *Journal européen de santé publique*, 32 (Supplément\_2). <https://doi.org/10.1093/eurpub/ckac095.015>

Bureau de pays de l'UNICEF en Grèce (sd). UNICEF. <https://www.unicef.org/greece/en>. Lien interne : <https://www.unicef.org/greece/media/1386/file/UNICEF's%20National%20Programme%20for%20Greece%202022-2026.pdf>

OMS (2020). Lignes directrices de l'OMS sur l'activité physique et le comportement sédentaire : en un coup d'œil. Genève : Organisation mondiale de la santé. Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO. Disponible sur : <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/337001/9789240014886-eng.pdf>

[1] <https://www.idan.dk/udgivelser/idraet-for-mennesker-med-funktionsnedsaettelser-i-danmark/> (Pilgaard et al (2022), *Ildræt for mennesker med funktionsnedsættelser i Danmark*, ISBN 978-87-93784-77-2 (pdf)

[1] <https://www.idan.dk/udgivelser/idraet-for-mennesker-med-funktionsnedsaettelser-i-danmark/> ( Pilgaard et al (2022), *Ildræt pour mennesker med funktionsnedsættelser i Danmark*, ISBN 978-87-93784-77 -2 (pdf)

### 3. Système et modèles de structure organisationnelle du sport pour les personnes handicapées

#### Fiche technique

Titre			
<b>Système et modèles de structure organisationnelle du sport pour les personnes handicapées</b>			
Nombre d'heures			
<b>1 heure et 30 minutes. – Théorique : 1 heure et 30 min.</b>			
Objectifs			
Objectifs généraux		Objectifs spécifiques	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître l'organisation du sport pour les personnes handicapées ;</li> <li>- Connaître les modèles d'organisation du sport conventionnel et du sport pour personnes handicapées.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une compréhension générale de l'organisation du sport pour les personnes handicapées au niveau mondial et par régions géographiques ;</li> <li>- Connaître les organisations mondiales concernées (Organisations sportives mondiales : Mouvement Paralympique ; Mouvement Sourdlympique ; Mouvement Special Olympics ; Mouvement des Transplantés) ;</li> <li>- Connaître l'organisation du sport pour personnes handicapées au niveau national ;</li> <li>- Savoir comparer et identifier les similitudes et les différences entre les modèles sportifs conventionnels ou réguliers et le sport pour personnes handicapées.</li> </ul>	
Programme			
Contenu	Méthodologie	Ressources	Nombre d'heures
Organisation au niveau mondial et régions géographiques	-Entrée théorique	-Ordinateur -Projecteur	30 minutes. T
Organisation au niveau européen	-Entrée théorique	-Ordinateur -Projecteur	30 minutes. T
Organisation et niveaux nationaux (national, régional, local)	-Entrée théorique	-Ordinateur -Projecteur	30 minutes. T
Évaluation			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Discussion en grand groupe</li> <li>- Document de réflexion</li> </ul>			
Références			
<i>In sport.</i> <a href="https://in-sport.eu/">https://in-sport.eu/</a>			

## Contenus de référence

- Organisation au niveau mondial et régions géographiques**

Niveau	Organisations	Organisation internationale de sport pour handicapés	Sports olympiques et réguliers	
<b>Monde</b>	Para-olympique	Jeux paralympiques du CIP (1989)	Olympique – CIO	
		ICSD Sourdlympique (1924)		
		Transplantation WTGF (1987)		
		SO Jeux olympiques spéciaux (1968)		
	Confédération / IOSD	Il n'existe pas de Confédération des sports, mais l'IOSD que les fédérations du handicap, multisports		SportAccord
		IWAS (2004) Membres de l'IPC		
		IBSA (1980) Membres de l'IPC		
		CPISRA (1978) Membres de l'IPC		
		INASPID (1986) Membres de l'IPC		
		ICSD (Sourdlympiques)		
		Jeux de transplantation (WTGF)		
		SUDUS (syndrome de Down)		
	FI	Fis-IOSD (l'exemple de l'IBSA supervise le goalball et le futsal)		FI dans le monde entier
		FI-IPC (exemple IPC sous la désignation World For Sports supervise l'athlétisme, la natation)		
		Spécifiques aux FI (exemple de fédérations internationales, non conventionnelles et spécifiques à un sport, telles que BISFed pour la boccia, IFCPF pour le football à sept pour la paralysie cérébrale)		
		FI conventionnelles (exemple des Fédérations Internationales, chargées de la gouvernance des athlètes handicapés comme la FEI, pour l'équitation, l'UCI pour le cyclisme)		
<b>Régional</b>	Paralympique	Associations de PNJ	Associations des CNO	
	Régions de l'IOSD	Afrique, Amérique. Asie, Europe, Océanie	Organisations régionales SportAccord	
	Régions des FI	Régions des FI	Régions des FI	
<b>National</b>	Paralympique	PNJ par pays	CNO par pays	

	NOSD	Organisations nationales de sport pour les handicapés	CNS
	NF	Fédérations nationales de sport	NF

<https://in-sport.eu/guides-for-implementation-of-european-sport-model-for-inclusion/chapter-iv/>

- **Organisation au niveau européen**

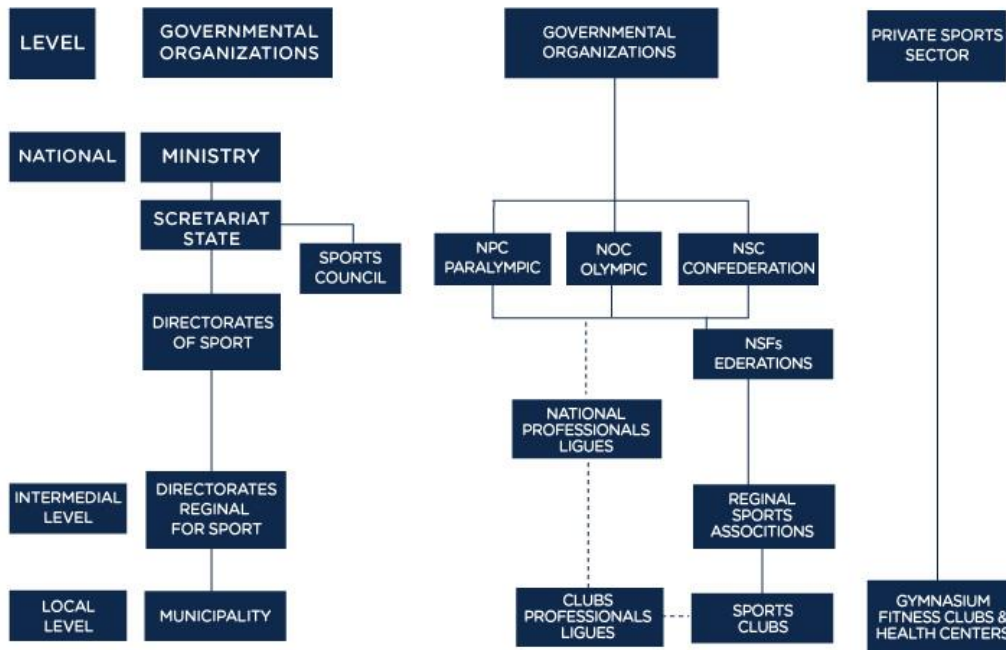
<b>Régional (Europe)</b>	Paralympique	Associations de PNJ	Associations des CNO
	Régions de l'IOSD	Afrique, Amérique. Asie, Europe, Océanie	Sport Accord Régions Organisations
	Régions des FI	Régions des FI	Régions des FI

<https://in-sport.eu/guides-for-implementation-of-european-sport-model-for-inclusion/chapter-iv/>

- **Organisation et niveaux nationaux (national, régional, local)**

- **Portugal :**

### PUBLIC SPORTS ORGANIZATION



<https://in-sport.eu/guides-for-implementation-of-european-sport-model-for-inclusion/table-4/>

○ **Espagne :**

**Participation au système sportif espagnol : comment ça marche ?**

Le système sportif espagnol est divisé en différents niveaux et structures pour garantir une participation adéquate et égale au sport pour tous les citoyens, tant au niveau territorial que dans les différentes tranches d'âge.

- Le niveau local : c'est le premier niveau. Les conseils locaux et les clubs sportifs locaux sont chargés d'organiser des événements sportifs et de fournir des installations sportives aux résidents locaux. La participation à ce niveau est ouverte à tous et aucune qualification préalable n'est requise.
- Le niveau autonome : l'Espagne est divisée en 17 communautés autonomes, et chacune possède sa propre structure qui coordonne et organise des événements au niveau régional. La participation à ce niveau est ouverte à tous, mais dans certains sports, comme le football, une qualification préalable est requise.
- Le niveau national : c'est le niveau le plus élevé du système sportif espagnol. Les fédérations sportives nationales, reconnues par le Consejo Superior de Deportes, sont chargées d'organiser et de réglementer les compétitions sportives nationales et internationales. La participation à ce niveau est exclusive et ouverte uniquement aux meilleurs athlètes.
- Le niveau international : l'Espagne participe également à des événements sportifs internationaux tels que les Jeux Olympiques et les Championnats du monde. Les athlètes espagnols qualifiés au niveau national représentent l'Espagne dans ces épreuves.

<p><b>Organismes publics :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil Supérieur des Sports</li> <li>• Département Autonome des Sports</li> <li>• Service des entités locales</li> <li>• Service des Universités</li> </ul>	<p><b>Organismes privés :</b></p> <p>Associatif (à but non lucratif), État</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité olympique espagnol</li> <li>• Fédérations sportives espagnoles</li> <li>• Regroupements de clubs</li> <li>• Ligues professionnelles</li> </ul>
<p><b>Autonomes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fédérations sportives autonomes</li> <li>• Des associations spécifiques</li> </ul>	<p><b>Entreprises (à but lucratif) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises de services sportifs</li> <li>• Sociétés anonymes sportives</li> </ul>



visé à être un acteur politique sportif important et visible avec un grand impact sociétal ; être un centre de compétences qui traduit et coordonne les connaissances sur les sports pour handicapés en connaissances utiles pour le groupe cible lui-même, ses familles, les associations spécialisées, les clubs, les organisations, les communes et l'État, etc. ; offrir des environnements sportifs attrayants et facilement accessibles à toute personne handicapée ou ayant un besoin particulier ; développer et soutenir à la fois l'exercice, la participation et les sports d'élite ; et fonder toutes les activités sur les valeurs fondamentales du dialogue, de la coopération et de la communication. Parasport Denmark fait partie de la Confédération danoise du sport DIF et, à ce titre, reçoit un financement public tout en étant une organisation de la société civile. Ils perçoivent également des revenus provenant du parrainage privé et des ventes.

## 2. Centre de connaissances sur le handicap (*Videnscenter om Handicap*) [3]

Le Centre de connaissances sur le handicap a été fondé en 1995 par Parasport Danemark sous le nom de « Centre de connaissances *Handicapidrættens* ». Le point de départ du centre de connaissances dans le parasport signifie qu'il se concentre fondamentalement sur les personnes handicapées qui sont capables et désireuses de s'engager. Le centre propose des combats et des conseils sur la manière de créer des communautés inclusives et des opportunités renforcées de participation pour les enfants, les jeunes et les adultes handicapés – dans l'enseignement secondaire, dans la communauté de l'emploi et pendant les loisirs. Le centre collabore avec des professionnels, des décideurs, des chercheurs et des personnes handicapées au développement de méthodes et d'outils. Il crée un aperçu des obstacles et des efforts efficaces et contribue à traduire les connaissances en solutions concrètes qui renforcent l'inclusion et les communautés.

Le centre publie en permanence de multiples ressources directement liées au handicap et au sport [4] . Le centre est une organisation privée à but non lucratif basée sur un financement public et divers financements provenant de fondations et d'autres sources de revenus.

<sup>[1]</sup> <https://parasport.dk/>

<sup>[2]</sup> <https://parasport.dk/om-parasport-danmark/om-forbundet/vision-og-strategi-2025/>

<sup>[3]</sup> <https://videnomhandicap.dk/>

<sup>[4]</sup> <https://videnomhandicap.dk/fritidsliv/>

## 4. Admissibilité et classification sportive

### Fiche technique

Titre			
<b>Admissibilité et classification sportive</b>			
Nombre d'heures			
<b>3 heures – Théorique : 1 heure et 30 min.   Théorique-pratique : 1 heure et 30 min.</b>			
Objectifs			
Objectifs généraux		Objectifs spécifiques	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les bases d'éligibilité et de classement sportif ;</li> <li>- Comprendre, de manière générale, l'organisation du classement sportif.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les domaines du handicap (locomoteur, intellectuel, sensoriel et organique) ;</li> <li>- Identifier les catégories sportives internationales ;</li> <li>- Connaître les organismes internationaux et nationaux responsables du classement sportif.</li> </ul>	
Programme			
Contenu	Méthodologie	Ressources	Nombre d'heures
Domaines de handicap (intellectuel, locomoteur, sensoriel et organique)	-Travail de groupe -Données multimédia -Entrée théorique	-Ordinateur -Projecteur -Tableau	1 heure et 30 minutes. (1h. TP + 30min. T)
Admissibilité et classification sportive : pratique formelle et informelle	-Travail de groupe -Données multimédia -Entrée théorique	-Ordinateur -Projecteur -Tableau	1 heure et 30 minutes. (30 min TP + 1h T)
Évaluation			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Discussion en grand groupe</li> <li>- Document de réflexion</li> </ul>			
Références			
<p>Projet InSport (2020). <i>Chapitre I : La population handicapée et l'éligibilité à la pratique sportive.</i>  <a href="https://in-sport.eu/guides-for-implementation-of-european-sport-model-for-inclusion/chapter-i/">https://in-sport.eu/guides-for-implementation-of-european-sport-model-for-inclusion/chapter-i/</a></p> <p>Service national des personnes handicapées (2023). <i>Types de handicap et description.</i>  <a href="https://www.nds.org.au/disability-types-and-descriptions">https://www.nds.org.au/disability-types-and-descriptions</a></p> <p>OMS (2023). <i>Handicap</i>. Disponible : <a href="https://www.who.int/health-topics/disability#tab=tab_1">https://www.who.int/health-topics/disability#tab=tab_1</a></p>			

### Contenus de référence

- **Domaines de handicap (intellectuel, locomoteur, sensoriel et organique) (OMS, 2023 ; NDS, 2023) :**
  - **La déficience intellectuelle** est une affection qui dure toute la vie et qui affecte les aptitudes intellectuelles d'une personne et son comportement dans différentes situations. Il peut s'agir de difficultés de raisonnement, de résolution de problèmes, de planification, de pensée abstraite, d'apprentissage académique, de jugement et d'apprentissage par l'expérience. Les déficiences intellectuelles vont de légères à graves et peuvent être présentes dès la naissance ou acquises plus tard dans la vie. Un retard global de développement est diagnostiqué lorsqu'un individu n'atteint pas les stades de développement attendus dans plusieurs domaines du fonctionnement intellectuel (c'est-à-dire les enfants qui sont trop jeunes pour subir des tests).
  - **Le handicap locomoteur** est une condition physique qui affecte la mobilité, la capacité physique, l'endurance ou la dextérité d'une personne. La sclérose en plaques, la dystrophie musculaire, l'arthrite chronique, l'infirmité motrice cérébrale, le syndrome de fatigue chronique, la fibromyalgie, le spina-bifida, la perte de membres et les lésions de la moelle épinière sont autant d'exemples de handicaps physiques. Une personne souffrant d'un handicap physique peut avoir des difficultés à bouger et à coordonner certaines parties de son corps dans la vie de tous les jours. Les difficultés et les obstacles auxquels une personne peut être confrontée dépendent du type de handicap physique et d'autres facteurs environnementaux.
  - **Le handicap sensoriel** est une condition qui affecte la communication, la socialisation, la mobilité et la vie quotidienne. Le handicap sensoriel peut être congénital ou acquis au niveau de la vue et/ou de l'audition.
  - **Le handicap organique** est causé par la perte de fonctionnalité de certains systèmes corporels. Cette perte de fonctionnalité est généralement liée à des organes internes ou à des processus physiologiques, qu'ils soient congénitaux

ou acquis (par exemple, maladies hépatiques, cardiopathies, mucoviscidose, maladies métaboliques ; maladie d'Alzheimer, maladie de Parkinson, troubles du sommeil, fibromyalgie).

- **Admissibilité et classification sportive au niveau de la pratique formelle**

L'éligibilité et la classification sportive sont deux conditions *sine qua non* de la performance/compétition ou du sport paralympique afin de garantir la vérité, l'équité des sports et l'égalité des conditions de participation pour les athlètes qui concourent dans une compétition particulière. En outre, dans le sport en général, les athlètes peuvent être regroupés en fonction de leur âge, de leur sexe et de leur poids, mais dans le cas des athlètes handicapés, deux conditions sont requises : la première consiste à vérifier si l'athlète souffre d'un handicap, conformément aux critères d'"éligibilité" à la compétition dans un sport donné. Ensuite, les athlètes sont "classés", c'est-à-dire que des groupes homogènes sont constitués pour participer à une épreuve particulière, selon le système, les méthodes et les techniques d'évaluation médicale et fonctionnelle établis par les différents organismes sportifs internationaux.

Organisations Para-olympiques	Type de déficience éligible	Description	Exemples d'états de santé susceptibles d'entraîner de telles déficiences
CIB Jeux paralympiques	Avec facultés affaiblies puissance musculaire	Force réduite générée par des muscles ou des groupes musculaires, tels que les muscles d'un membre ou de la moitié inférieure du corps, provoquée, par exemple, par des lésions de la moelle épinière, le spina bifida ou la polio	Blessures à la moelle épinière, spina-bifida ou polio
	Amplitude de mouvement passive altérée	L'amplitude de mouvement d'une ou plusieurs articulations est réduite de façon permanente, par exemple en raison d'une arthrogrypose. L'hypermobilité des articulations, l'instabilité articulaire et les affections aiguës, comme l'arthrite, ne sont pas considérées comme des déficiences admissibles.	Arthrogrypose, ankylose, contractures articulaires post-brûlures
	Déficience d'un membre	Absence totale ou partielle d'os ou d'articulations suite à un traumatisme (par exemple un accident de voiture), une maladie (par exemple un cancer des os) ou une déficience congénitale d'un membre (par exemple une dysmélie).	Amputation résultant d'un traumatisme ou d'une déficience congénitale d'un membre

	Différence de longueur de jambe	Raccourcissement osseux d'une jambe en raison d'une déficience congénitale ou d'un traumatisme.	Causes congénitales ou traumatiques du raccourcissement osseux d'une jambe
	Petite taille	Hauteur debout réduite en raison de dimensions anormales des os des membres supérieurs et inférieurs ou du tronc, par exemple en raison d'une achondroplasie ou d'un dysfonctionnement de l'hormone de croissance.	Achondroplasie, dysfonctionnement de la croissance
	Hypertonie	Augmentation anormale de la tension musculaire et capacité réduite d'un muscle à s'étirer, en raison d'une maladie neurologique, telle qu'une paralysie cérébrale, une lésion cérébrale ou la sclérose en plaques.	Paralysie cérébrale, accident vasculaire cérébral, lésion cérébrale acquise, sclérose en plaques
	Ataxie	Manque de coordination des mouvements musculaires dû à une maladie neurologique, telle qu'une paralysie cérébrale, une lésion cérébrale ou une sclérose en plaques.	Ataxie résultant d'une paralysie cérébrale, d'un traumatisme crânien, de l'ataxie de Friedreich, de la sclérose en plaques, de l'ataxie spinocérébelleuse
	Athétose	Généralement caractérisé par des mouvements déséquilibrés et involontaires et une difficulté à maintenir une posture symétrique, en raison d'une maladie neurologique, telle qu'une paralysie cérébrale, une lésion cérébrale ou la sclérose en plaques.	Paralysie cérébrale, accident vasculaire cérébral, traumatisme crânien, sclérose en plaques.
	Déficience visuelle	La vision est affectée soit par une déficience de la structure oculaire, des nerfs optiques ou des voies optiques, soit par une déficience du cortex visuel.	Cécité Basse vision Myopie, vision tunnel, scotome, rétinite pigmentaire, glaucome, cataracte congénitale, dégénérescence maculaire
	Déficience intellectuelle	Une limitation du fonctionnement intellectuel et du comportement adaptatif, exprimée dans les compétences adaptatives conceptuelles, sociales et pratiques, qui apparaît avant l'âge de 18 ans.	Intellectuel Invalidité Retard intellectuel, déficit d'apprentissage
ICSD Sourdlympiques	Sourd	Sourd, défini comme une perte auditive d'au moins 55 dB en moyenne tonale (PTA) dans la meilleure oreille (moyenne en tonalité pure à trois tons à 500, 1 000 et 2 000 Hertz, conduction aérienne, norme ISO 1969)	Sourd
WTGF Transplantation	Transplantation	Les receveurs de greffes d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que les donneurs vivants et les familles de donneurs.	Greffes d'organes, de tissus et de cellules. Rein, foie, cœur, poumon, pancréas, moelle osseuse,

			intestin grêle, cellules des îlots
Spécial Jeux olympiques	Déficience intellectuelle (DI)	La déficience intellectuelle (DI) est un terme utilisé pour décrire une personne présentant certaines limitations du fonctionnement cognitif et d'autres compétences, notamment la communication et les soins personnels.	Intellectuel invalidité

<https://in-sport.eu/guides-for-implementation-of-european-sport-model-for-inclusion/chapter-i/>

- **Admissibilité et classification sportive au niveau de la pratique informelle**

Par exemple, la population scolaire comprend non seulement des élèves handicapés, mais aussi d'autres élèves non handicapés qui sont considérés comme faisant partie des élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux. Ces élèves ne peuvent pas participer aux compétitions officielles des organisations internationales de sport pour les handicapés (IOSD), mais selon les normes de la Fédération internationale du sport scolaire (ISF) et des organisations sportives internationales conventionnelles ou régulières, ils peuvent être admis à participer. La FIS organise déjà des Jeux internationaux inclusifs avec ses propres normes. Le Comité international olympique (CIO) et les fédérations sportives internationales (FI) autorisent, depuis 1900, la participation d'athlètes handicapés dont la participation n'est pas conforme aux critères d'admissibilité et de classification.

Dans le domaine du sport, formel ou informel, les personnes handicapées peuvent faire partie de programmes spécifiques et/ou de projets spécifiques, comme :

- le sport pour les femmes :  
<https://womeninsport.org/> ; Commission européenne (2010). Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2010-2015 ; Olenik, LM, Matthews, JM et Steadward, RD (1995) Femmes, handicap et sport : des voix inouïes. Études sur les femmes canadiennes, 15(4) ;
- le sport pour immigrants : immigrants et sports  
([https://sport.ec.europa.eu/policy/societal-role/migration\\_en](https://sport.ec.europa.eu/policy/societal-role/migration_en))
- Le sport pour les minorités : Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). (1996). Action commune adoptée par le Conseil sur la base de l'article k.3 du traité sur l'Union

européenne, concernant la lutte contre le racisme et la xénophobie (96/443/JAI) ;  
Jeux autochtones mondiaux (<https://mastersindigenousgames.ca/>);

- Réfugiés : <https://www.unhcr.org/about-unhcr/our-partners/sport-partners> ;  
<https://www.eurolympic.org/sport-as-a-tool-for-integration-and-social-inclusion-of-refugees/>

## 5. Sports adaptés et/ou sports spécifiques aux personnes handicapées

### Fiche technique

Titre			
Sport adapté et/ou sport spécifique pour personnes handicapées			
Nombre d'heures			
5 heures – Théorique : 2 heures   Théorique-pratique : 3 heures			
Objectifs			
Objectifs généraux		Objectifs spécifiques	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'expérimentation des activités sportives les plus diverses spécifiques et/ou adaptées aux personnes handicapées ;</li> <li>- Acquérir des connaissances sur les activités sportives spécifiques et/ou adaptées aux personnes en situation de handicap.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les Règlements (internationaux et nationaux) et les Règlements des sports sélectionnés ;</li> <li>- Connaître les actions et le matériel de l'arbitre des sports sélectionnés ;</li> <li>- Connaître et identifier les classes sportives des sports sélectionnés ;</li> <li>- Promouvoir l'expérimentation des sports sélectionnés.</li> </ul>	
Programme			
Contenu	Méthodologie	Ressources	Nombre d'heures
Sports adaptés pour personnes handicapées	Abordez 2 sports adaptés (nous vous proposons : volley-ball assis et cécifoot) : -Travail de groupe -Données multimédia -Expérimentation -Entrée théorique	-Ordinateur -Projecteur -Tableau -Matériel de sport (Il est important qu'il soit réalisé dans une salle de sport/pavillon)	2 heures et 30 minutes. (1h30 min. TP + 1h. T)
Sports spécifiques pour les personnes handicapées	Abordez 2 sports adaptés (nous suggérons : boccia et goalball) : -Travail de groupe -Données multimédia -Expérimentation -Entrée théorique	-Ordinateur -Projecteur -Tableau -Matériel de sport (Il est important qu'il soit réalisé dans une salle de sport/pavillon)	2 heures et 30 minutes. (1h30 min. TP + 1h. T)
Évaluation			
- Discussion en grand groupe			

- Document de réflexion : dans cette réflexion, les participants doivent présenter un sport adapté/spécifique (afin que nous puissions combiner plusieurs sports et les mettre à disposition des stagiaires).

### Références

BISFED (2021). *Règles de classification de la boccia*.

<https://www.worldboccia.com/wp-content/uploads/2021/10/Boccia-Classification-Rules-5th-Edition-September-2021287.pdf>

Federação Portuguesa de Desporto para Pessoas com Deficiência [FPDD] (2016). *Le sport pour les personnes avec déficience 1*.

[https://ipdj.gov.pt/documents/20123/123319/Graul\\_09\\_DespDeficiencia.pdf/fb732b64-db68-8e3b-7c56-a5e6ec96ec9e?t=1574941470791](https://ipdj.gov.pt/documents/20123/123319/Graul_09_DespDeficiencia.pdf/fb732b64-db68-8e3b-7c56-a5e6ec96ec9e?t=1574941470791)

Federação Portuguesa de Desporto para Pessoas com Deficiência [FPDD] (2016). *Desporto para Pessoas com Deficiência 2*.

[https://ipdj.gov.pt/documents/20123/123444/Graul\\_10\\_DespDeficiencia.pdf/28ed5f9c-d451-c3ab-b4be-9b774dcad87d?t=1574941697076](https://ipdj.gov.pt/documents/20123/123444/Graul_10_DespDeficiencia.pdf/28ed5f9c-d451-c3ab-b4be-9b774dcad87d?t=1574941697076)

IBSA (2023). *Football*. <https://blindfootball.sport/about-football/>

IBSA (2023). *Goal-ball*. <https://goalball.sport/>

Comité international paralympique (2023). <https://www.paralympic.org/>

Moniz Pereira, L. (2016). *Adaptar para Participar e Incluir*. Dans V. APCAS-Associação de Paralisia Cerebral de Almada Seixal (Eds.) *Desporto com Sentido*. Seixal : APCAS.

Mondial Paravolley (2023) Volleyball Assis. <https://www.worldparavolley.org/>

### Contenus de référence

- **Sports adaptés pour personnes handicapées**

Les sports adaptés sont des sports déjà existants et pratiqués par des personnes sans handicap, mais qui sont adaptés en termes de règles, de matériels et de caractéristiques, permettant ainsi leur pratique par des personnes handicapées, comme le volley-ball assis et le basket-ball en fauteuil roulant (FPDD, 2016 ; Moniz Pereira, 2016).

- **Football pour aveugles** (IBSA, 2023 ; IPC, 2023)

Le cécifoot est un sport adapté aux sportifs malvoyants. C'est un sport réglementé par la Fédération Internationale des Sports pour Aveugles et un sport paralympique depuis 2004, basé sur la perception tactile et auditive. **Règles et règlements** : Le football pour aveugles est

réglementé par l'IBSA dans le monde entier. Les règlements et classifications sont disponibles sur <https://blindfootball.sport/about-football/classification/>.

**Jeu :** Le but du football pour aveugles est de marquer un but dans le but adverse et d'empêcher le ballon d'entrer dans votre propre but. Les équipes sont composées de cinq joueurs, quatre joueurs de champ et un gardien, le gardien étant pleinement ou partiellement voyant (B2 ou B3).

**Qui peut jouer et comment jouer ?** Les joueurs de football aveugles sont malvoyants et répondent aux critères minimaux d'éligibilité pour ce sport (supérieur à 2/60 à 6/60 et/ou champ visuel supérieur à 5° et inférieur à 20°). Pour garantir une compétition loyale, tous les joueurs, à l'exception du gardien de but, doivent porter un bandeau sur les yeux. Le gardien de but peut guider les joueurs de champ, tout comme l'entraîneur et le gardien de but. Le ballon est doté de hochets à l'intérieur, pour que les joueurs puissent le localiser.

(Portugal : Federação Portuguesa do Desporto para Pessoas com Deficiência (2017). *Futebol 5*. <https://fpdd.org/futebol-5/> )

- **Volley-ball assis** (World Paravolley, 2023 ; IPC, 2023)

Le volley-ball assis est une adaptation du volley-ball traditionnel pratiqué par des personnes handicapées motrices, répondant aux règles d'éligibilité de l'Organisation mondiale de volley-ball pour handicapés (WOVD) et de la Confédération brésilienne de volley-ball pour handicapés (CBVD). Le volleyball assis se joue par deux équipes de six. Le but du jeu est d'amener le ballon dans le camp adverse. **Règles et règlements :** Les règles sont similaires à celles du volleyball traditionnel, avec quelques différences. En Europe, en Afrique, en Asie/Océanie et en Amérique du Sud, le sport est réglementé par World Paravolley.

Règlement et classement : <https://www.worldparavolley.org/disciplines/sitting-volleyball/>

**Jeu :** Le volley-ball assis se joue par deux équipes de six. Le but du jeu est d'amener le ballon dans le camp adverse. L'équipe qui obtient en premier trois séries de points, qui se jouent à 25 points, gagne, à condition qu'il y ait une différence d'au moins 2 points entre les équipes. Le match comprend un maximum de cinq sets. Si un cinquième set est requis, il ne peut être joué qu'à 15 points (à condition qu'il y ait un écart de 2 points).

**Qui peut jouer et comment jouer ?** Comme le volleyball, le volleyball assis se joue par deux équipes de six joueurs, chacune d'un côté d'un terrain divisé par un filet. Le but du jeu est de faire atterrir la balle dans l'espace de jeu adverse, tout en l'empêchant d'arriver dans l'espace de jeu lui-même. Dans les compétitions organisées par World Paravolley, chaque équipe est composée de six joueurs, dont deux sont classés comme ayant un handicap minimum et dont un seul peut être sur le terrain à tout moment du match. Il est principalement pratiqué par des personnes amputées des membres inférieurs, mais aussi par des joueurs atteints de *spina bifida*, de paralysie cérébrale légère, de malformations congénitales et d'altérations réduisant la puissance musculaire, d'instabilité articulaire, de troubles de l'amplitude articulaire et de l'équilibre.

(Portugal : Federação Portuguesa de Voleibol. ([sd]). *Voleibol Sentado Regulamento* .  
[https://www.fpvoleibol.pt/paravolei/regulamentos\\_vs.php](https://www.fpvoleibol.pt/paravolei/regulamentos_vs.php) )

- **Sports spécifiques pour les personnes handicapées**

Le sport spécifique aux personnes handicapées fait référence aux sports créés spécifiquement pour les personnes handicapées. Il s'agit de sports développés en fonction de leurs caractéristiques et avec des règles et classifications spécifiques, comme la boccia et le goalball (FPDD, 2016 ; Moniz Pereira, 2016).

- **Boccia** (BISFed, 2021 ; IPC, 2023)

La Boccia est un sport paralympique destiné aux personnes ayant une déficience locomotrice. Le but est de lancer les boules bleues ou rouges le plus près possible de la boule blanche (balle cible). Ce sport a été spécialement développé pour les personnes atteintes de paralysie cérébrale, mais il est désormais également pratiqué au niveau international par des personnes souffrant par exemple de *spina bifida*, de maladies musculaires, de paraplégie ou d'amputations. La boccia se joue à la fois individuellement et en équipe. **Règles et règlements** : Les règles du BISFed sont régies par le comité des règles du BISFed, au sein duquel siègent le joueur, l'entraîneur et l'arbitre. Vous pouvez consulter les règles et règlements du sport sur : <https://www.worldboccia.com/about-boccia/rules/>

**Jeu** : La boccia se caractérise conceptuellement en termes de performance ainsi que par sa structure, sa dynamique et son jeu normatif comme une activité sportive de précision et de

coordination – avec un jeu de 13 balles (1 balle blanche (balle cible), 6 balles rouges et 6 bleues).

**Qui peut jouer et comment jouer ?** Dans la boccia, les balles peuvent être lancées à l'aide des membres supérieurs, poussées (bottées) à l'aide des pieds, ou même roulées à travers une rampe, toujours en fonction du profil fonctionnel des joueurs qui peuvent ou non avoir besoin d'un technicien de soutien (par exemple, un assistant personnel, etc.), d'un équipement adapté et / ou de produits d'assistance. Il peut être joué individuellement ou collectivement, les caractéristiques fonctionnelles des joueurs prévalant comme seul critère pour déterminer la catégorie et les épreuves de la compétition. La Boccia Paralympique (Haute Performance / Haute Compétition) exige, afin de garantir l'égalité, l'équité, le fair-play et la vérité sportive, de déterminer d'abord qui est éligible pour concourir et ensuite de regrouper les joueurs par classe. Les normes de la BISFed prévoient quatre classes pour le boccia paralympique qui prennent la désignation BC, correspondant aux initiales de Boccia suivies d'un chiffre qui identifie le profil de fonctionnalité, à savoir (BISFed, 2023) (<https://www.worldboccia.com/wp-content/uploads/2021/10/Boccia-Classification-Rules-5th-Edition-September-2021287.pdf>).

(Portugal : Paralisia Cerebral-Associação Nacional de Desporto (2023). *Boccia*. <https://pcand.pt/modalidades/boccia>)

- **Goalball** (IBSA, 2023 ; IPC, 2023)

Le goalball est un sport spécifique pour les personnes ayant une déficience visuelle. Le but de chaque équipe est de marquer des buts dans le but adverse, qui fait la taille de toute la ligne arrière du terrain (9 m de long sur 1,30 m de haut). Le ballon utilisé pèse 1250g et dispose d'un dispositif sonore interne qui, au contact du sol, permet aux joueurs de détecter sa trajectoire. Le goalball est un sport basé sur la perception tactile et auditive, le silence est donc essentiel pendant le match. **Règles et règlements** : Le sport du goalball est réglementé par l'IBSA dans le monde entier. Les règlements et classements sont disponibles sur <https://goalball.sport/about-goalball/>.

**Jeu** : jeu pour personnes malvoyantes dans lequel les joueurs tentent de marquer des buts en tirant rapidement et avec précision un ballon de 1,25 kg sur le terrain et en défendant les tirs de l'équipe adverse avec tout leur corps, en se jetant au sol dans la bonne position.

**Qui peut jouer et comment jouer ?** Le terrain de jeu a les mêmes dimensions que le terrain de volley-ball (9 m de large sur 18 m de long). Tous les marquages du terrain sont réalisés avec du fil de sisal et du ruban adhésif sur le dessus, afin que les joueurs puissent ressentir le relief des lignes au toucher et avoir une perception spatiale du terrain. Les matchs durent au total 24 minutes, avec deux mi-temps de 12 minutes. Chaque équipe est composée de trois titulaires et de trois remplaçants. La classification sportive est extrêmement importante pour déterminer l'admissibilité à concourir au niveau fédéré et pour regrouper les athlètes en classes. Elle est réalisée par des ophtalmologistes, optométristes ou autres médecins spécialisés dûment certifiés par la Fédération Internationale des Sports pour Aveugles. Le classement est divisé en 3 catégories, qui s'affrontent puisque tous les joueurs jouent les yeux bandés et que des conditions égales sont garanties. Classement disponible sur : <https://goalball.sport/about-goalball/classification/>.

(Portugal : Federação Portuguesa do Desporto para Pessoas com Deficiência (2017). *Goalball*. <https://fpdd.org/modalidades-goalball/> )

## 6. Sport inclusif

### Fiche technique

Titre			
Sport inclusif			
Nombre d'heures			
5 heures et 30 minutes. – Théorique : 2 heures   Théorique-pratique : 3 heures et 30 min.			
Objectifs			
Objectifs généraux		Objectifs spécifiques	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les bases théoriques et pratiques de mise en œuvre d'activités physiques et sportives inclusives ;</li> <li>- Comprendre et appliquer des activités sportives inclusives.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître et identifier les stratégies d'inclusion ;</li> <li>- Connaître et identifier les stratégies d'adaptation ;</li> <li>- Planifier et pratiquer des activités sportives inclusives.</li> </ul>	
Programme			
Contenu	Méthodologie	Ressources	Nombre d'heures
Stratégies d'inclusion	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Brainstorming</li> <li>-Entrée théorique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Ordinateur</li> <li>-Projecteur</li> <li>-Tableau</li> </ul>	1 heure T
Stratégies d'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Brainstorming</li> <li>-Entrée théorique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Ordinateur</li> <li>-Projecteur</li> <li>-Tableau</li> </ul>	1 heure T
Planifier et pratiquer	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Travail de groupe</li> <li>-Expérimentation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Matériel de sport</li> </ul> (Il est important qu'il soit réalisé dans une salle de sport/pavillon)	3 heures et 30 minutes. TP
Évaluation			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Discussion en grand groupe</li> <li>- Document de réflexion : dans cette réflexion, les participants doivent présenter un plan d'activité inclusive (afin que nous puissions combiner plusieurs activités et les mettre à disposition des stagiaires)</li> </ul>			
Références			
Unité du sport pour personnes handicapées de la Commission australienne des sports (2018). <i>Using TREE</i> . <a href="https://www.sportaus.gov.au/sports_ability/using_tree#Teaching">https://www.sportaus.gov.au/sports_ability/using_tree#Teaching</a> Black, K. et P. Stevenson. 2011. <i>Le spectre de l'inclusion</i> . <a href="https://www.inclusivesportdesign.com/blog-posts/the-inclusion-spectrum-planning-sport-activities-for-everyone">https://www.inclusivesportdesign.com/blog-posts/the-inclusion-spectrum-planning-sport-activities-for-everyone</a> Hutzler, Y. (2007). Un modèle écologique systématique pour			

l'adaptation des activités physiques : fondements théoriques et exemples pratiques. *Activité physique adaptée trimestrielle*, 24, 287-304.

Kiuppis, F. (2016). Inclusion dans le sport : handicap et participation. *Le sport dans la société*. DOI : 10.1080/17430437.2016.1225882.

Misener, L. (2014). Gérer le sport pour personnes handicapées : des athlètes handicapés aux perspectives organisationnelles inclusives. *Revue de la gestion du sport*, 17 (2014), 1-7.

Moniz Pereira, L. (2016). *Adaptar para Participar e Incluir*. Dans V. APCAS-Associação de Paralisia Cerebral de Almada Seixal (Eds.) *Desporto com Sentido*. Seixal : APCAS.

## Contenus de référence

- **Stratégies d'inclusion**

Le spectre de l'inclusion propose diverses modalités pour promouvoir le processus d'inclusion dans le sport (Black & Stevenson, 2011) - démontrant comment divers degrés d'adaptation et d'inclusion peuvent être articulés dans l'environnement sportif, permettant un continuum dans la participation et maximisant le potentiel de tous (Misener, 2014) :

o Activité ouverte - Activités dans lesquelles tous les participants effectuent la même activité avec des adaptations minimales ou inexistantes (par exemple, échauffement, jeux coopératifs) ;

o Activité modifiée - Activités auxquelles tout le monde participe, avec des adaptations qui favorisent l'inclusion de tous dans la même activité (par exemple, des activités avec des adaptations du style d'enseignement, des règles/règlements, de l'équipement et/ou de l'environnement) ;

o Activité parallèle - La même activité est réalisée séparément en fonction du niveau de compétence pour la réaliser - chaque groupe réalise la même activité, mais dans des versions différentes (versions de la même activité ou du même jeu - basket-ball contre basket-ball en fauteuil roulant ; zones à capacité adaptée dans le cadre d'une activité plus large) ;

o Activité séparée - Planification d'activités séparées (individuellement ou en groupe) spécialement pour les personnes handicapées (par exemple, activités mises en œuvre avec des personnes handicapées uniquement) ;

o Activité sportive pour personnes handicapés - Des activités pour tous les participants, basées sur des aspects du sport pour handicapés, peuvent être incluses dans toutes les approches.

Inclusion inversée - Les personnes non handicapées pratiquent des activités structurées et planifiées pour les personnes handicapées. "Inclure des personnes non handicapées dans des activités sportives spécifiques pour les personnes handicapées" (par exemple, boccia, goalball).

- **Stratégies d'adaptation**

Les adaptations sont des modifications de l'activité ou du jeu qui visent à rendre possible la pratique ou l'augmentation de la participation à l'activité pour les personnes qui en seraient autrement empêchées - ce qui nécessite la manipulation des éléments pertinents de la tâche (Moniz Pereira, 2016). L'adaptation doit prendre en compte les interrelations entre la tâche (les exigences à remplir), l'individu (fonctionnalité et ressources), son contexte (facilitateurs et barrières influençant les performances) et son analyse (Hutzler, 2007). En complément du spectre de l'inclusion, un modèle a été développé qui démontre, de manière utile et pratique, des stratégies qui favorisent la structuration des adaptations aux activités (Kiuppis, 2016). Le modèle TREE est l'un des exemples - il a été développé par l'Australian Sports Commission Disability Sport Unit - et propose des adaptations à différents niveaux :

<b>T</b>	<b>Style d'enseignement ou d'accompagnement</b> <i>(Teaching or Coaching Style)</i>	Dans la manière dont l'activité est transmise aux participants, il est nécessaire d'adapter les méthodologies de communication et d'instruction, afin de les rendre plus efficaces et plus appropriées.
<b>R</b>	<b>Règles et règlements</b>	Adaptation de la dynamique de l'activité - règles et règlements - adaptation aux compétences des participants.
<b>E</b>	<b>Équipement</b>	Modification ou adaptation d'un équipement plus approprié pour favoriser la participation et la performance dans l'activité.
<b>E</b>	<b>Environnement</b>	Adaptations liées au contexte dans lequel se déroulent les activités.

- France :

### **Une catégorisation des stratégies d'inclusion des pratiques sportives présentes en France**

Les domaines de l'éducation, des loisirs ou de la récréation s'adressent à tous les jeunes et impliquent des stratégies d'inclusion diverses.

Tant (2014) propose une modélisation de la pleine inclusion en EPS autour de 3 outils : **le peer tutoring, l'apprentissage coopératif et l'inclusion inversée**. Cette modélisation place l'EPS dans une dynamique d'inclusion des élèves en milieu ordinaire :

"Il est nécessaire d'insister sur l'importance d'avoir une séance qui soit orientée vers les objectifs moteurs structurant des relations entre élèves (Slininger *et al.*, 2000). Ainsi, chaque élève est considéré et reconnu d'abord et avant tout comme un élève sportif qu'il convient de faire progresser sur le plan moteur en fonction de ses besoins. Ces apprentissages moteurs devenant le prétexte à la coopération et aux apprentissages sociaux). (...) L'ensemble de ces points communs invite donc les enseignants à préparer des séances à la fois exigeantes sur le plan moteur et structurées pour catalyser les relations sociales positives. (...) Pour autant, mis à part l'inclusion inversée, ces stratégies pédagogiques ne sont pas spécifiques à l'inclusion d'un élève en situation de handicap et donc, de ce point de vue, se rapprochent de l'affirmation suivante « Les élèves à besoins particuliers n'ont pas besoin d'une pédagogie particulière en EPS » (Bui-Xuân & Mikulovic, 2007)."

**Différentes stratégies inclusives sont proposées ci-après.** La structuration des stratégies et les termes entre guillemets sont des propositions de l'INSEI, France. Ces stratégies peuvent se cumuler pour répondre aux besoins d'apprentissage de tous les jeunes.

**1- « Inclusion par activité parallèle ».** Cette stratégie permet notamment de pratiquer un même sport avec des variantes qui se déclinent en plusieurs parcours. Ces différents parcours permettent à des joueurs aux compétences très variées de pratiquer en même temps, dans un espace partagé (intérieur ou extérieur). Ces pratiques peuvent être individuelles ou collectives. Cette stratégie renvoie au concept de « Parallel Activity » décrit plus haut (Inclusion Spectrum).

**2- Inclusion inversée** (André et Tant, 2017). C'est une « situation dans laquelle les élèves ordinaires sont invités à se joindre au programme des élèves en situation de handicap, c'est-à-dire dans les séances d'éducation physique adaptée (Lytle & Glidewell, 2007). Concrètement, un groupe relativement restreint d'élèves ordinaires (...) est inclus dans une

activité physique adaptée dans laquelle l'élève en situation de handicap est à l'aise (Rafferty *et al.*, 2001). Cette situation est rendue effective en "handicapant" les élèves ordinaires » (Tant, 2014). L'inclusion inversée implique donc l'homogénéisation de compétences motrices ou sensorielles des joueurs. On choisit une compétence partagée par tous les joueurs (le plus petit dénominateur commun). En dépit de cette stratégie d'inclusion très performante pour l'inclusion de tous les jeunes, des différences de compétences demeurent néanmoins entre les joueurs. Dans le cadre d'une pratique collective, cette stratégie nécessite probablement d'être complétée par celle de "l'inclusion coopérative" afin d'homogénéiser les compétences à l'échelle de toute l'équipe.

**3- « Inclusion coopérative ».** Réservée aux pratiques collectives, elle permet de construire une stratégie d'équipe qui exploite les compétences complémentaires des joueurs. L'équipe adverse doit comprendre des joueurs avec des compétences équivalentes. Les règles vont alors devoir définir les profils des joueurs et des zones d'actions plus ou moins grandes. Les règles doivent permettre que des actions décisives soient possibles pour chaque profil de joueurs et pas réservées à une catégorie de joueurs aux compétences plus élevées (par ex. l'action décisive est toujours marquée par les élèves en fauteuil dans la "Thèque inclusive"). La stratégie coopérative de l'équipe responsabilise et renforce les individus dans leur rôle sportif et favorise l'acceptation des différences (Kennedy *et al.*, 1997). Cette inclusion demande des temps de concertations dans l'équipe et développe des compétences motrices et psychosociales, par un apprentissage coopératif (André & Deneuve, 2012).

**4- « Inclusion par Peer tutoring ».** Le pair tuteur va permettre l'inclusion d'un autre joueur en répondant à ses besoins spécifiques de manière très individualisée. Il va aider à sécuriser les déplacements ou les confrontations, initier une action pertinente, au bon endroit ou dans la bonne direction. Cette stratégie est complémentaire aux autres lorsqu'il s'agit d'inclure une personne avec un trouble plus spécifique ou plus sévère au niveau cognitif, psychique, moteur, visuel ou auditif. Le tutorat par les pairs implique une formation du tuteur et peut amener à un « tutorat fixe » (Rivière et Lafont, 2016).

**5- « Inclusion universelle ».** Cette stratégie prévoit l'inclusion de toutes les personnes avec et sans handicap. Elle relève de la Conception universelle des apprentissages. Elle mobilise toutes les stratégies précédentes pour permettre le partage d'une même activité avec des joueurs

aux compétences très diverses. L'inclusion par activité parallèle permet de concevoir dans l'espace commun de jeu un parcours (ou circuit) différent, plus accessible ou plus court. « L'inclusion coopérative » permet d'exploiter les différences de compétences au profit de la stratégie d'équipe et « l'inclusion par *Peer tutoring* » offre une solution sur mesure pour l'inclusion d'une personne avec des besoins très complexes.

L'inclusion universelle, quant à elle, met en valeur des compétences motrices ou sensorielles partagées par tous les joueurs. Elle implique une analyse par besoins éducatifs particuliers (non par handicap) qui dépasse les barrières entre les handicaps, pour identifier des besoins communs entre les personnes. Elle permet de concevoir un sport accessible à tous. Il va s'agir de répondre notamment aux besoins spécifiques les plus complexes :

- Une motricité impossible des membres inférieurs, ou très limitée au niveau des membres supérieurs (locomotion, préhension).
- Une compréhension limitée des règles du jeu et/ou une difficulté à initier l'action.
- Une impossibilité à voir les limites du terrain et ses obstacles, ou à suivre tous les mouvements.

Pour parvenir à une inclusion universelle, il est nécessaire de garantir à tous les joueurs la capacité d'interagir de manière pertinente au niveau sportif et en toute sécurité. Une attention toute particulière doit être portée sur les risques de collisions entre une personne en fauteuil électrique et une personne debout. C'est la principale limitation à l'accessibilité universelle.

## 7. Ressources (Humaines & Techniques)

### Fiche technique

Titre			
<b>Ressources (Humaines &amp; Techniques)</b>			
Nombre d'heures			
<b>2 heures – Théorique : 1 heure et 30 min.   Théorique-pratique : 30 min.</b>			
Objectifs			
Objectifs généraux		Objectifs spécifiques	
<p>- Être conscient de l'importance des ressources matérielles et humaines dans le développement du sport inclusif pour les personnes ayant de grands besoins d'accompagnement .</p>		<p>- Connaître le matériel sportif spécialisé et adapté ;</p> <p>- Connaître les technologies et les produits d'assistance pour les personnes handicapées (ISO 9999:2022) ;</p> <p>- Reconnaître l'importance des ressources humaines pour soutenir l'autonomie et la participation au sport et aux activités de la vie quotidienne.</p>	
Programme			
Contenu	Méthodologie	Ressources	Nombre d'heures
Matériels spécifiques / adaptés	-Travail de groupe -Données multimédia -Afficher des exemples -Entrée théorique	-Ordinateur -Projecteur -Tableau -Matériel	1 heure (30 min TP + 30min T)
Technologies et produits d'assistance pour les personnes handicapées (ISO 9999:2022)	-Données multimédia -Afficher des exemples -Entrée théorique	-Ordinateur -Projecteur -Tableau -Matériel	30 minutes. T
Ressources humaines	-Réflexion	-Ordinateur -Projecteur	30 minutes. T
Évaluation			
<p>- Discussion en grand groupe</p> <p>- Document de réflexion</p>			
Références			

## Contenus de référence

- **Matériaux et technologies spécifiques/adaptés et produits d'assistance (aides techniques)**
  - Voir le chapitre III du Guide du matériel de soutien à l'intervention, dans le projet InSport :  
<https://in-sport.eu/intervention-support-material-guides/chapter-iii/>
  - N'oubliez pas d'utiliser les ressources nécessaires pour pratiquer les modules précédents. Dans cette unité, réactivez les ressources utilisées et leur importance.
  
- **Ressources humaines**
  - Professionnels : coachs, enseignants, thérapeutes
  - Assistants sportifs (qui travaillent à la fois en termes d'activités de la vie quotidienne et/ou en termes de pratique sportive)
  - Membres de la famille
  - Bénévoles
  - Directeurs/membres du conseil d'administration

## 8. Obstacles, facilitateurs et coopération

### Fiche technique

Titre			
<b>Obstacles, facilitateurs et coopération</b>			
Nombre d'heures			
<b>1 heure et 30 minutes. – Théorique : 45 min.   Théorique-pratique : 45 min.</b>			
Objectifs			
Objectifs généraux		Objectifs spécifiques	
- Réfléchir aux obstacles et aux facilitateurs à la pratique du sport, ainsi qu'à l'importance de la collaboration entre les secteurs pour promouvoir l'inclusion dans et par le sport.		- Identifier les facilitateurs et les freins à la pratique sportive des personnes en situation de handicap ; - Reconnaître l'importance de chaque secteur dans la promotion du sport pour les personnes handicapées (ex. secteur de l'éducation, de la santé, municipalités, clubs, etc.) .	
Programme			
Contenu	Méthodologie	Ressources	Nombre d'heures
Obstacles et facilitateurs à l'activité physique	-Brainstorming -Entrée théorique -Témoignages : professionnels, bénévoles, familles	-Ordinateur -Projecteur -Tableau	1 heure (45min TP + 15T)
Importance de la coopération entre secteurs : éducation, santé, municipalités, clubs	-Brainstorming -Entrée théorique (lien avec les témoignages)	-Ordinateur -Projecteur -Tableau	30 minutes. T
Évaluation			
- Discussion en grand groupe - Document de réflexion			
Références			
Produits d'assistance pour les personnes handicapées (ISO 9999:2022) Charlton, A., Potter, M., McGinigel, S., Romanou, E., Slade, Z. et Hewitson, B. (2010) Obstacles à la participation : analyse pour éclairer l'élaboration de l'enquête Taking Part 2010-2011. <i>Département de la Culture, des Médias et du Sport, Royaume-Uni.</i>			

Projet InSport (2020). Analyse de l'inclusion nationale et des bonnes pratiques sportives pour les personnes handicapées. Disponible : <https://in-sport.eu/out1-project-introduction/output-1-introduction/>

Koldoff, E. et Holtzclaw, B. (2015). *Activité physique chez les adolescents atteints de paralysie cérébrale : une revue intégrative. Journal des soins infirmiers pédiatriques, 30, 105-117.*

Martin, J. (2013). *Avantages et obstacles à l'activité physique pour les personnes handicapées : un modèle socio-relationnel de la perspective du handicap. Handicap et réadaptation, 35(24), 2030-2037.*

Shapiro, D. et Malone, L. (2015). Qualité de vie et effets psychologiques liés à la participation sportive chez les enfants et les jeunes athlètes ayant un handicap physique : le point de vue des parents et des athlètes. *Revue Handicap et Santé* . DOI : 10.1016/j.dhjo.2015.11.007.

Shields, N. et Synnot, A. (2016) Obstacles et facilitateurs perçus à la participation à l'activité physique des enfants handicapés : une étude qualitative. *Pédiatrie BMC* , 16(1), 9.

La Fédération anglaise du sport pour personnes handicapées (2012). *Comprendre les obstacles à la participation au sport* . avril 2012

## Contenus de référence

- **Obstacles et facilitateurs à l'activité physique**
  - Le tableau ci-dessous présente certains facteurs considérés comme des obstacles et/ou des facilitateurs (Martin, 2013 ; Koldoff & Holtzclaw, 2015 ; Shapiro & Malone, 2015 ; InSport, 2020) :

	<b>Barrières</b>	<b>Facilitateurs</b>
<b>Niveau personnel</b>	-Problèmes d'attitude, comme la discrimination -L'origine sociale	-Problèmes d'attitude, comme la personnalité et la confiance en soi
<b>Niveau social</b>	-Dépendance des autres -Manque de préparation professionnelle -Manque de matériel adéquat	-La famille peut être un obstacle ou un facilitateur -Financement -Attitudes positives envers l'inclusion
<b>Niveau environnemental</b>	-Manque de lieux accessibles -Transport	-Technologies d'assistance -Marketing et informations

Adapté de : <https://in-sport.eu/out1-project-introduction/sport-participation/>

- **Importance de la coopération entre secteurs : éducation, santé, municipalités, clubs**
  - Voir l'analyse de l'inclusion nationale et des bonnes pratiques sportives pour les personnes handicapées du projet InSport :  
<https://in-sport.eu/out1-project-introduction/involvement-of-sectors-education-health-clubs-and-municipalities/>
  - Et aussi une proposition de modèle européen d'inclusion du projet InSport :  
<https://in-sport.eu/guides-for-implementation-of-european-sport-model-for-inclusion/european-sport-model- pour inclusion/>

## 9. Bonnes pratiques pour le développement du sport inclusif

### Fiche technique

Titre			
Bonnes pratiques pour le développement du sport inclusif			
Nombre d'heures			
2 heures – Théorique : 1 heure   Théorique-pratique : 1 heure			
Objectifs			
Objectifs généraux		Objectifs spécifiques	
- Promouvoir le partage des connaissances et des pratiques, contribuant à l'amélioration de la diversification des activités inclusives.		- Connaître des exemples de bonnes pratiques dans le développement du sport inclusif ; - Partager des exemples de bonnes pratiques dans le développement du sport inclusif.	
Programme			
Contenu	Méthodologie	Ressources	Nombre d'heures
Partage de connaissances et de bonnes pratiques	-Travail de groupe -Montrer 3 exemples	-Ordinateur -Projecteur -Tableau	2 heures (1h. TP + 1h. T)
Évaluation			
- Discussion en grand groupe - Document de réflexion			
Références			

## Contenus de reference

- **Partage de connaissances et de bonnes pratiques**
  - Il est important de favoriser le partage des bonnes pratiques connues entre les participants et de les mettre au défi d'en présenter une ou deux qu'ils jugent pertinentes, en tenant compte du contexte.
  - Chaque pays doit choisir deux ou trois bonnes pratiques qui font partie intégrante du livrable précédent à présenter aux participants, et indiquer où et comment ils peuvent accéder à toutes les bonnes pratiques du projet. Afin de simplifier la présentation des bonnes pratiques, nous proposons qu'elles soient présentées en tenant compte des critères suivants :
    - Pourquoi ce projet ?
    - Objectifs
    - Actions
    - Qui développe le projet ?
    - Pour qui le projet est développé ?
    - Dans quels contextes le projet est développé ?
    - Partenaires/organismes de financement
    - Résultats
    - Données multimédia.

## Conclusions

À cette étape, notre objectif était de développer un cadre de formation complexe spécialement conçu pour les éducateurs, les entraîneurs sportifs et divers personnels pédagogiques qui travaillent avec des jeunes handicapés. Ce parcours de formation, d'une durée de 25 heures, est conçu pour s'adresser à des groupes allant de 15 à 25 participants par session. L'approche pédagogique de ce cours est structurée, mêlant connaissances théoriques (dispensées à la fois en ligne et en personne), séances pratiques et activités indépendantes de recherche et de développement.

Le parcours de formation constitue un lien essentiel, reliant les connaissances fondamentales recueillies lors du deuxième module de travail à son public cible, notamment les éducateurs, les entraîneurs et les formateurs de nos pays partenaires. Afin d'assurer l'atteinte de nos objectifs préliminaires, nous avons délimité neuf unités de formation distinctes au sein de ce parcours de formation. Ces unités regorgent de connaissances techniques qui peuvent être adaptées en fonction des exigences de chaque pays, offrant ainsi la flexibilité nécessaire. Cette adaptabilité donne à chaque pays partenaire la discrétion de sélectionner et de personnaliser les unités de formation qui correspondent le mieux à leurs cadres nationaux spécifiques.